

BULLETIN

Direction-Administration



MUNICIPAL

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

Nous avons le triste devoir de faire part à la population du décès de M. HENRI LAROUÉ, 1^{er} Adjoint, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Combattant de la guerre 1914-1918, résistant authentique du groupe « Ceux de la Libération ».

C'est avec un grand dévouement et une énergie qui le faisait triompher de son mauvais état de santé que M. LAROUÉ a rempli, avec le succès que l'on sait, ses fonctions.

Il avait su mener à bien, tout seul, l'affaire très compliquée et délicate d'acquisition et de transport du bois des Ardennes, pour chauffer les Clodoaldiens au cours de l'hiver 1945-46.

Il s'était aussi occupé de la partie technique de la fête de Saint-Cloud.

Ancien ingénieur de la Société Alsthom, où il avait fait une brillante carrière, M. LAROUÉ était un technicien écouté pour les questions de travaux publics et de finances.

Avec lui disparaît un bon Français, un homme de cœur, d'une rare modestie et d'une loyauté à toute épreuve. C'est une grande perte pour Saint-Cloud, comme ç'en est une pour les siens, à qui, au nom de la population tout entière, nous adressons nos condoléances émues.

Au domicile de M. LAROUÉ, M. le Pasteur CASALIS a dit le dernier adieu au défunt, qui a été inhumé dans son pays natal, à Laroue, commune de Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire).

Une nombreuse affluence était à la levée du corps. M. BERGER, Conseiller Municipal; M. BANDOM, Président de la Société Alsthom; M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, prirent successivement la parole.

RÉALISATIONS

1948 - 1949

I. - LA SALLE DES FÊTES

Les sociétés et groupements de Saint-Cloud, ainsi qu'une partie de la population, réclamaient, depuis longtemps, une salle des fêtes. La Municipalité elle-même avait inscrit à son programme électoral, la construction ou l'aménagement d'une salle des fêtes.

Il n'était évidemment pas facile, dans la période actuelle, de donner satisfaction à tous ceux qui désiraient une telle salle, pour plusieurs raisons : la première, parce que le coût de la construction d'une salle des fêtes aurait été d'au moins 30 à 35 millions, somme considérable qu'il n'aurait pas été facile d'emprunter; la deuxième, parce que l'autorité supérieure n'aurait jamais admis une construction semblable qui ne rentre pas dans la catégorie des travaux présentant une urgence absolue. Il fallait donc trouver une combinaison permettant, d'une part, de ne pas engager une dépense trop importante, d'autre part, de recevoir l'approbation de l'autorité de tutelle.

Cette combinaison a été trouvée par la Municipalité qui a proposé au Conseil Municipal d'aménager la salle de gymnastique, de manière à en faire provisoirement une salle mixte, permettant à la fois l'exercice de la gymnastique et l'organisation de réunions et de fêtes telles que la fête des mères, la distribution des prix, le repas des anciens, qu'il était difficile d'organiser dans une salle devenue trop petite.

Dans le projet initial, il était seulement prévu l'agrandissement de la salle par l'adjonction de deux travées (36 mètres de longueur au lieu de 24), l'édification d'une scène provisoire, le raccordement du sol existant et des peintures ainsi que l'extension du chauffage Michel-Perret. Pour les réunions, on avait prévu d'utiliser une partie des chaises se trouvant à la Mairie et à la Maison de l'Éducation Populaire et au besoin d'en louer.

Une fois l'agrandissement réalisé, la Municipalité, après étude sur place de la question, a estimé qu'il serait plus rationnel et moins onéreux de faire de cette salle une véritable salle des fêtes, plutôt que de s'en tenir à des installations provisoires qui, un jour ou l'autre, ne donneraient pas pleinement satisfaction et qu'il faudrait constamment modifier ou compléter. Elle a pensé qu'il était opportun d'édifier une scène réglementaire avec loges

pour artistes, décors et accessoires, de faire construire un sol en carrelage céramique qui permette de danser, de faire aménager des ouvertures réglementaires, un tambour d'entrée, un vestiaire, de faire camoufler les fermes métalliques, faire peindre et décorer la salle, enfin d'acheter des fauteuils de salle.

La Municipalité, dans une séance ultérieure du Conseil Municipal, demanda un crédit supplémentaire et proposa d'affecter à ces aménagements nouveaux de la salle et à l'achat des fauteuils, une somme de 1.320.000 francs provenant de la vente de bois d'œuvre au château de Charbonnière, bois qui avait été récupéré lors de coupes entreprises dans la propriété, en 1946-1947. (Le bois de chauffage a été vendu à la population et le bois d'œuvre a été débité pour être ensuite utilisé au mieux des intérêts de la commune).

En faisant admettre par le Conseil Municipal, l'affectation de la somme provenant de la vente de ce bois d'œuvre aux travaux d'aménagement en question, la Municipalité indiquait que cette somme serait encore insuffisante. Le coût total de l'opération s'élève, en effet, à 6.500.000 francs qui seront financés de la façon suivante :

- 3.000.000 de francs couverts par un emprunt remboursable en 30 ans;
- 1.320.000 francs provenant du bois de Charbonnière;
- 2.200.000 francs qui seront prélevés sur les fonds disponibles au titre de l'entretien des différents bâtiments communaux.

Ainsi donc, pour une dépense de 6.500.000 francs, 3 millions seulement grèveront la génération future car ils représentent, réellement, une dépense amortissable à long terme. La Municipalité n'a pas voulu emprunter une somme supérieure, estimant que le reste de la dépense, qui ne concerne que des acquisitions de matériel et des aménagements non amortissables à long terme, devait être supporté par la génération actuelle qui profitera de ces acquisitions et aménagements.

D'autre part, l'autorité supérieure, qui a autorisé la ville à emprunter une somme de 3.000.000, n'aurait pas permis à cette dernière de contracter une dette plus élevée, surtout pour l'aménagement d'une salle des fêtes.

Nous n'ignorons pas qu'il y avait des travaux plus urgents à entreprendre, tels que ceux qui concernent le tout à l'égout, si nécessaire à Saint-Cloud où le réseau d'égouts est très insuffisant. Mais, dans l'impossibilité de réaliser actuellement ces travaux d'égouts, nous avons estimé qu'il n'était pas inutile d'aménager une salle des fêtes pour donner satisfaction à ceux qui la réclamaient.

En ce qui concerne les travaux d'égouts, nous avons présenté à l'autorité supérieure, il y a un certain temps, un dossier en vue de la réalisation d'une tranche de travaux, mais il n'a pas encore été possible au Ministère de l'Intérieur, d'inclure notre projet dans un plan d'équipement national et de subventionner la commune. Il nous faut donc attendre, ce qui ne nous empêche pas de mettre à exécution notre programme, dans lequel était compris la salle des fêtes qui est maintenant réalisée et qui est magnifique, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte ceux et celles qui ont assisté aux séances d'inauguration, les 10 et 12 février. La photographie, reproduite ci-contre, se passe d'ailleurs de commentaires.

II. - RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES JEUNES ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

La salle des fêtes dans laquelle sera installé l'appareil cinématographique qui se trouve à la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire, qui se substitue à la salle des fêtes vraiment trop exigüe de cette maison, d'une part, le mauvais état général de l'immeuble, situé 26, rue Dailly, d'autre part, nous ont amenés à reconsidérer la question du fonctionnement de ladite maison qui, dans sa forme actuelle, est trop onéreuse pour la ville. Nous avons pensé, qu'à côté de la salle des fêtes, à l'emplacement actuel des garages municipaux de la rue des Ecoles, il était possible, par une surélévation de la construction existante et par un aménagement de nos garages, d'installer la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire et de former à cet endroit, situé en face de la salle des fêtes, un centre culturel et artistique dans des locaux appartenant à la ville.

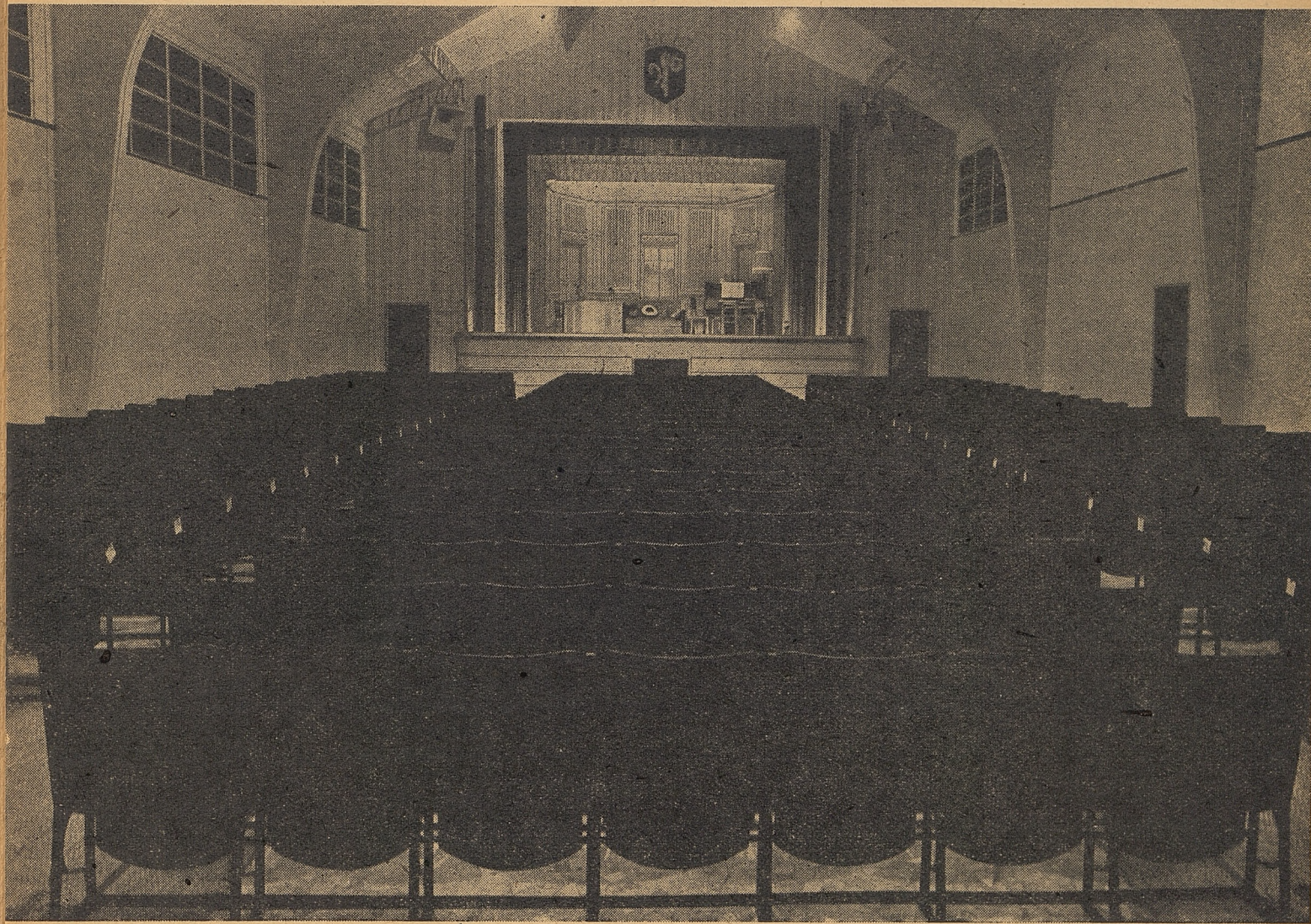
L'immeuble, situé 26, rue Dailly, dans lequel fonctionne la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire, n'appartient pas à la ville. Cet immeuble avait été occupé, quelques jours après la Libération, par la Municipalité qui avait pris la Mairie à la Libération pour y créer une Maison de Culture Populaire et pour y installer la bibliothèque et le musée. C'est à cette Municipalité que revient la création de la Maison de la Culture Populaire, mais c'est à la Municipalité actuelle, qui a été élue en juillet 1945 et réélue en octobre 1947, que revient l'exécution des travaux, l'installation de la bibliothèque et du musée et l'installation des jeunes.

Mais, direz-vous, pourquoi la Municipalité, issue des élections de juillet 1945, n'a-t-elle pas acheté l'immeuble ?

Il y a à cela plusieurs raisons : c'est que l'immeuble présente des fissures, qui ne font augurer rien de bon (l'achat avait d'ailleurs été déconseillé par l'architecte communal). Ensuite, l'état général de l'immeuble est mauvais, les balcons sont à refaire, la toiture est à réparer, le système de chauffage est également à refaire. Enfin, l'immeuble, avec ses deux étages en sous-sol, ses grands couloirs et escaliers, se prête mal à des réalisations dans le genre de celles qui ont été poursuivies.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de juillet 1945 n'a pas proposé au Conseil Municipal d'acheter l'immeuble, préférant conclure un bail de courte durée (3 ans), au cours duquel il lui serait possible d'étudier une autre combinaison pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire.

Il convient de considérer qu'en prenant cet immeuble en juillet 1945, à son arrivée à la Mairie, c'est un héritage que la Municipalité a fait. Elle ne pouvait, du jour au lendemain, trouver une solution meilleure et a, au contraire, profité de ce qu'il y avait de la place dans cet immeuble pour y transférer la Maison des Jeunes qui se trouvait au 114, boulevard de la République et dont le fonctionnement laissait sérieusement à désirer. La Municipalité de juillet 1945 a, rappelons-le en passant, fait de cette Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, un service municipal et l'a doté d'une organisation qui lui a permis de fonctionner, depuis juillet 1945, dans des conditions satisfaisantes. C'est une des rares maisons de ce genre qui ait pu se maintenir, grâce probablement à l'esprit libéral qui y règne.



LA SALLE DES FÊTES

PHOTO L. JACOB

En créant aujourd'hui un centre culturel et artistique, rue des Ecoles, dans les locaux appartenant à la ville, la Municipalité estime qu'elle donne à cette maison de nouveaux moyens de se développer, tout en réalisant de sérieuses économies, économies de personnel et économies d'entretien, d'électricité et de chauffage. Imaginez ce qu'il faut pour entretenir, chauffer et éclairer un immeuble de cinq étages.

Rien que dans le premier trimestre 1948, il a été dépensé 95.000 francs d'électricité. Il est vrai que tous les trimestres ne sont pas aussi chargés.

Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible de chauffer convenablement l'immeuble, d'une part, parce que le système de chauffage est à refaire, d'autre part, parce que la quantité de charbon qui nous a été allouée par la préfecture, ne nous permettrait pas d'assurer un chauffage continu. Il faudrait pour chauffer correctement l'immeuble, 35 à 40 tonnes de charbon, ce qui représenterait pour le chauffage seulement, une dépense annuelle de 300 à 350.000 francs.

Si l'on ajoute à cela, les frais d'électricité, d'entretien, de personnel, de loyer et de réparations, on arrive à une dépense annuelle de l'ordre de 2.500.000 francs.

C'est une charge qui est devenue trop lourde pour la ville et qu'il fallait diminuer, tout en conservant ce qui existe actuellement.

Le projet de réaménagement, qui a été adopté par le Conseil Municipal, dans sa séance du 31 janvier dernier, dans les conditions indiquées dans le compte rendu analytique de la séance inséré dans le présent bulletin, est le suivant :

- 1° Réinstallation à la Mairie, dans la salle des sociétés, de la bibliothèque qui aura son entrée, rue du Docteur-Desfossez et qui fonctionnera aux mêmes jours et aux mêmes heures qu'actuellement;
- 2° Réinstallation du musée à la Mairie, dans la salle du service du ravitaillement, qui est devenu disponible, par suite de la réorganisation des services de la Mairie; des tableaux seront placés dans le hall de la Mairie, ainsi que dans le couloir attenant à la salle de ravitaillement;
- 3° Installation de la partie se rapportant à l'éducation populaire, des jeunes et des sociétés dans des locaux qui vont être construits au-dessus des garages de la rue des Ecoles. Il est prévu dans le projet trois grandes salles dont deux de 14 mètres sur 6 mètres, au même niveau que la salle des fêtes. Ces salles serviront aux sociétés et groupements locaux ainsi qu'aux artistes Clodoaldiens pour leur exposition annuelle. Au-dessous de ces salles, seront aménagées des pièces qui serviront au directeur et aux jeunes, lesquels auront des salles de jeux à leur disposition. Au-dessous encore de ces pièces, au niveau de la rue des Ecoles, il y aura un local pour les sapeurs-pompiers qui seront ainsi à proximité de la salle des fêtes et un local pour les sociétés musicales.

Les travaux de réaménagement de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire coûteront de 6.500.000 fr. à 7.000.000 de francs. Ils seront couverts par un emprunt remboursable en 20 ou 30 ans, à moins que la Municipalité puisse, à la clôture de l'exercice 1948, trouver des disponibilités suffisantes.

L'économie annuelle qui en résultera sera de l'ordre de 1.000.000 de francs. Le personnel sera réduit, la ville n'aura plus de loyer et les frais d'entretien seront bien moindres qu'au 26, de la rue Dailly, pour un service considérablement amélioré.

A propos du loyer, signalons que la ville paie actuellement pour l'immeuble, situé 26, rue Dailly, 100.000 fr. par an. Si elle conservait l'immeuble, il faudrait payer, avec les nouvelles majorations prévues par la loi sur les loyers, 160.000 francs en 1949, 220.000 francs en 1950, 280.000 francs en 1951, etc. Il faudrait ainsi engager une dépense de l'ordre de 3.500.000 à 4.000.000 de francs pour réparer les balcons, refaire le système de chauffage, réparer la toiture, etc., les réparations ayant été mises, lors de l'établissement du bail, à la charge du locataire.

Que penserait la population d'une Municipalité qui dépenserait inconsidérément les deniers des contribuables ? Car ne serait-ce pas dépenser inconsidérément de l'argent que de faire exécuter 4.000.000 de travaux pour vouloir rester dans un immeuble qui n'appartient pas à la ville et qui, au surplus, est fissuré à différents endroits. Ce ne serait pas non plus raisonnable que de continuer à payer un loyer élevé et d'entretenir une telle maison, alors qu'il est possible de mieux faire.

Nous avons maintes fois répété dans ce bulletin que notre souci était de ménager les deniers des contribuables. Nous disons aujourd'hui que notre projet de réaménagement de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire a pour but de ménager ces deniers, tout en conservant le caractère de cette maison et en lui permettant même de se développer.

Enfin, chose qui n'est pas négligeable au moment où sévit avec une telle acuité la crise du logement, nous rendons l'immeuble du 26, rue Dailly, à l'habitation. Bien que cet immeuble ne soit pas en bon état, il est toujours possible à une société, par exemple, de s'en rendre acquéreur et d'effectuer les travaux nécessaires, afin de rendre l'immeuble habitable.

Bien que l'on nous reproche quelquefois de ne pas avoir de projets d'ensemble, nous allons quand même avoir, rue des Ecoles, un centre culturel et artistique.

Nous avons déjà amorcé, à Montretout, au stade Kelly, un autre centre que nous appellerons « centre sportif » et que nous avons l'intention de compléter par la construction d'une grande salle qui permettra, l'hiver, l'exercice de certains sports et qui pourra servir également aux enfants des écoles de Montretout. Une fois cette salle construite, rien ne nous empêchera d'y mettre les agrés qui se trouvent actuellement à la salle de gymnastique et de cette manière, il y aura une place pour chaque chose et chaque chose sera à sa place : les sports, la gymnastique au centre de Montretout, les fêtes et la culture populaire, au centre de la rue des Ecoles.

Le Budget Primitif de 1949

Le point fondamental de la bonne administration est facile : il ne consiste qu'à ajuster la dépense avec la recette. Si celle-ci ne peut augmenter, celle-la doit descendre, et, jusqu'à ce que cela soit fait, aucun projet ne peut être utile parce qu'il n'y en a aucun qui ne demande de la dépense encore.

MONTESQUIEU.

Nous nous excusons auprès de nos concitoyens de reparler encore une fois d'une question de finances, mais il est pourtant un acte accompli par le Conseil Municipal que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le vote du budget primitif de 1949.

Nous avons dit à nos lecteurs, dans le dernier bulletin, que nous leur donnerions, au sujet du budget de 1949, tous éclaircissements désirables. Nous tenons donc notre promesse, en nous efforçant d'être brefs.

Les instructions de la Préfecture de Seine-et-Oise, permettant d'établir le budget primitif de 1949, ont fait l'objet de deux circulaires parvenues respectivement dans les mairies, les 8 janvier et 18 janvier 1949.

Dans sa première circulaire, M. le Préfet attirait l'attention des Municipalités sur l'obligation qui incombe aux Conseils Municipaux d'assurer l'équilibre réel du budget, et indiquait que pour obtenir cet équilibre, les assemblées communales devraient rechercher toutes les compressions de dépenses possibles; réduction des effectifs de personnel, contraction des services, échelonnement des travaux, réduction ou suppression de certaines subventions à des organismes locaux, institution de taxes nouvelles, élévation du taux des taxes existantes, vote de centimes additionnels nouveaux, relèvement des tarifs industriels et commerciaux et des redevances pour services rendus.

Dans sa deuxième circulaire, le Préfet signalait que les Conseils Municipaux devraient tenir compte, pour l'établissement des budgets locaux, des prescriptions du décret portant réforme fiscale, inséré au Journal Officiel du 1^{er} janvier 1949. Nos lecteurs trouveront dans le compte rendu analytique de la séance du Conseil, les dispositions de ce décret qui supprime notamment les subventions de l'Etat pour effort fiscal, qui ramène la taxe locale sur les ventes au détail de 1,75 à 1,50 %, et qui n'attribue désormais aux communes que 60 % du produit de cette taxe, les 40 % restant, étant répartis, au département pour 15 % et à un fonds national de péréquation pour 25 %.

Il ressort de ces mesures d'ordre fiscal, que la ville de Saint-Cloud subira, en 1949, une perte de recettes d'au moins 22 millions de francs, somme qu'elle a inscrite au budget, sous la rubrique « Perte de Recettes » et qu'elle espère recevoir du fonds de péréquation.

Compte tenu des instructions préfectorales et dispositions légales nouvelles, la Municipalité a procédé à l'établissement du budget primitif de 1949 et a constaté que, pour régler toutes les dépenses incombant normalement à la commune, il fallait 87 millions de francs.

Elle a dressé ensuite l'état des recettes susceptibles d'être encaissées dans l'année 1949 et a constaté un excédent de dépenses sur les recettes de 27 millions de francs.

Pour faire face à cet excédent de dépenses, la Municipalité a d'abord proposé au Conseil Municipal les éco-

nomies qui sont indiquées dans le compte rendu analytique de la séance, publié d'autre part. Ces économies sont de l'ordre de 5.700.000 francs. Il restait donc à trouver 22.300.000 francs.

La Municipalité proposa ensuite le relèvement des tarifs de certains droits et redevances perçus pour services rendus (bains-douches, ambulance, etc...), et réussit à trouver 15.000.000 de francs, en tenant compte des plus-values à escompter sur les recettes de 1948. Il ne restait donc plus que 6.300.000 francs à couvrir par des impositions directes (taxes ou centimes additionnels).

La Municipalité proposa au Conseil :

1° De porter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de 36 à 42 %, car il s'agit là d'un service rendu, qui normalement, ne devrait pas être déficitaire;

2° De voter 743 nouveaux centimes additionnels.

Signalons, en passant, que la taxe des ordures ménagères, au taux de 42 %, procurera une recette de 5.800.000 francs, qui est loin de couvrir les dépenses résultant de ce service, dépenses qui se chiffrent à plus de 8 millions.

L'ensemble des recettes du budget primitif s'élève à 83 millions en chiffres ronds et celui des dépenses à la même somme, et le budget se trouve ainsi équilibré. Le budget primitif de 1948 s'élevait à 60 millions en chiffres ronds, l'augmentation est de 23 millions, soit 38 %.

Nous précisons bien que sur ces 23 millions, 6.300.000 francs seulement seront réclamés aux contribuables, sous forme d'impôts directs nouveaux. Les augmentations qui se rapportent aux droits et redevances pour services rendus, ne seront payés que par ceux qui utilisent ces services, notamment les bains-douches, l'ambulance, la bibliothèque, les marchés, etc...

Sur 83 millions de dépenses au budget primitif de 1949, il y a un crédit extraordinaire de 2 millions de francs pour acquisition d'une auto-pompe, ce qui fait que les dépenses courantes ne s'élèvent qu'à 81 millions de francs. Les frais de personnel qui étaient de 27 millions, en 1948, figurent à ce budget pour une somme de 36 millions, soit 44,50 % des dépenses de 1949, malgré les compressions réalisées et 33,34 % de plus qu'en 1948.

Si le budget communal de 1949 ne présente pas une augmentation trop élevée, grâce à des compressions dans les dépenses, il n'en n'est pas de même d'un autre budget primitif qui a sa répercussion sur les feuilles d'impôts; nous voulons parler du budget départemental de 1949, voté par le Conseil Général. Ce budget, qui était de 3 milliards en 1948, est passé à plus de 6 milliards en 1949. Quant aux centimes additionnels départementaux, ils passent de 3.940 à 9.284, soit une augmentation de 135 %.

Les contribuables qui paient à la fois les impôts directs communaux et départementaux, auront hélas, à supporter cette hausse considérable du budget départemental, et sans qu'il leur soit possible de discerner sur leur feuille d'impôts, ce qu'ils auront à payer au titre du département et au titre de la commune.

Depuis 1944, les feuilles d'impôts ne font plus mention des parts respectives de l'Etat, du département et des communes. Nous avons demandé, en 1947 — ainsi que nous l'indiquions dans notre bulletin n° 15, du 10 février 1947 — à ce que la discrimination soit faite

comme cela existait avant 1944, mais nous n'avons pu obtenir satisfaction, car il s'agit de modifier l'article 5 de la loi du 10 août 1943.

Nous sommes tout dernièrement intervenus auprès de parlementaires influents, et auprès de l'Association des Maires pour que cette loi soit modifiée. Certains parlementaires nous ont répondu qu'ils interviendraient à la Chambre des Députés et au Conseil de la République, à l'occasion de l'examen du projet, portant aménagement de la réforme fiscale pour que satisfaction nous soit donnée.

Les Manifestations en faveur de la Caisse des Ecoles Publiques

Les 10 et 12 février 1949, eurent lieu, dans la nouvelle salle des fêtes que l'on inaugurerait, les deux manifestations de bienfaisance organisées au bénéfice de la Caisse des Ecoles par la Municipalité et le Comité d'administration de cette œuvre.

Le 10 février, c'est devant une salle comble que le groupe artistique de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Communales de Saint-Cloud, sous la direction de M. R. DUCROS, conseiller municipal et président de ladite amicale, joua avec beaucoup de talent la tragédie en deux actes de Denys AMIEL et André OBEY : « La Souriante Madame Beudet ».

La distribution était la suivante :

Mme Beudet.....	Mme Eliane DUCROS.
Marguerite Prévost	Mlle Lise PESSIN.
Mme Lebas.....	Mme DISCOUR.
Gabrielle	Mme Guy DEMAI.
M. Beudet	M. Robert DUCROS.
M. Lebas	M. André MAIAN.
Jacques Dauzat.....	M. Jean NORMAND.
Justin	M. Guy DEMAI.
Un commis.....	M. Jean DUC.

Nos artistes amateurs, que nous félicitons et remercions vivement, furent chaleureusement applaudis.

Il en fut de même des artistes professionnels qui se sont présentés à la deuxième partie du programme, en particulier Lucien FERNEZE, du Casino de Paris; Les Romanys, acrobates cyclistes du cirque Médrano et les grandes vedettes Patrice et Mario, les célèbres duettistes du disque, de la scène et de la radio.

Le samedi 12 février, c'est au cours d'un grand bal auquel assistait un public nombreux, qui avait tenu à encourager par sa présence la Municipalité et les administrateurs de la Caisse des Ecoles, qu'eut lieu le tirage de la tombola organisée au bénéfice exclusif de notre œuvre scolaire.

Tous ceux et toutes celles qui assistèrent à ce bal furent ravis de se trouver dans une grande et belle salle, dans laquelle ils ne furent pas gênés pour danser. Le bar qui avait été installé pour la circonstance, dans le fond de la salle, à l'emplacement des agrès, fut très apprécié du public, si l'on en juge par l'affluence qu'il y avait autour des tables. Il était même assez difficile de se procurer une table pour le dîner froid.

Nous donnons ci-après les numéros gagnants à la tombola :

22, 76, 82, 97, 101, 112, 114, 139, 160, 161, 193, 194, 201, 205, 224, 229, 230, 258, 264, 275, 281, 289, 290, 315, 324, 342, 386, 387, 393, 434, 448, 495, 498, 499, 508, 520, 549, 556, 573, 574, 576, 591, 595, 596, 599, 602, 615, 617, 626, 650, 664, 699, 710, 732, 747, 751,

776, 789, 799, 803, 810, 828, 829, 856, 870, 882, 986, 988, 1.011, 1.016, 1.041, 1.063, 1.086, 1.126, 1.193, 1.199, 1.201, 1.206, 1.209, 1.220, 1.221, 1.281, 1.310, 1.337, 1.344, 1.351, 1.371, 1.392, 1.403, 1.404, 1.422, 1.447, 1.472, 1.481, 1.536, 1.570, 1.572, 1.586, 1.633, 1.636, 1.667, 1.706, 1.711, 1.731, 1.735, 1.796, 1.803, 1.806, 1.812, 1.850, 1.891, 1.939, 1.943, 19.54, 1.968, 1.975, 1.978, 1.987, 1.988, 1.989, 1.991, 1.999, 2.021, 2.026, 2.032, 2.051, 2.062, 2.087, 2.093, 2.153, 2.175, 2.214, 2.242, 2.250, 2.272, 2.283, 2.316, 2.369, 2.456, 2.531, 2.546, 2.557, 2.583, 2.584, 2.624, 2.675, 2.684, 2.732, 2.750, 2.756, 2.766, 2.801, 2.830, 2.834, 2.859, 2.911, 2.939, 2.981, 2.988, 2.997, 3.002, 3.025, 3.062, 3.073, 3.076, 3.173, 3.213, 3.231, 3.258, 3.267, 3.268, 3.271, 3.301, 3.323, 3.339, 3.422, 3.473, 3.481, 3.482, 3.490, 3.505, 3.535, 3.537, 3.546, 3.579, 3.613, 3.671, 3.675, 3.682, 3.691, 3.714, 3.719, 3.748, 3.770, 3.780, 3.829, 3.839, 3.892, 3.902, 3.912, 3.925, 3.966, 3.971.

Dans notre article, intitulé : « Appel en faveur de la Caisse des Ecoles Publiques », inséré au dernier bulletin, nous avons indiqué les noms de quelques donateurs et signalé que nous donnerions les noms des personnes qui ont fait des dons à la Caisse des Ecoles. Voici les noms :

Dons en argent

MM. ANTONAT 18, rue Pasteur.....	10.000 »
POURTALE, rue de l'Eglise.....	10.000 »
GUINARD, chemin de Fouilleuse.....	6.000 »
CHAVETON, 1, a. Pozo-di-Borgo, maire de St-Cloud	6.000 »
PONCET, quai Carnot.....	5.000 »
CAMPBELL, 2, rue du Bois-de-Boulogne.....	5.000 »
D ^e DEBAT, rue du Mont-Valérien.....	5.000 »
TOULEMONDE, rue des Villarmains.....	3.000 »
SANDBERG, 32, rue du Calvaire.....	3.000 »
VEYSSIERE, boulevard de la République.....	3.000 »
Anonyme	1.000 »
MM. COMPAIN, rue Dailly.....	1.000 »
DELARFEUX, rue Gounod.....	1.000 »
M ^e MUEL, rue Dailly.....	1.000 »
MM. HOUET, boulevard de la République.....	500 »
MONSEL, 2, rue F.-Chartier, maire-adjoint.....	1.000 »
LAROUÉ, 149, avenue Foch, maire-adjoint.....	1.000 »
SCHREDER, 55, avenue Foch, maire-adjoint.....	1.000 »
ROLLIN, 30, rue d'Orléans, maire-adjoint.....	500 »
ESTEVEZ, rue des Tennerolles.....	500 »
SCHWEITZER, rue du Calvaire.....	2.000 »
PINGET, rue de Crillon.....	1.000 »
ASLANGUL, rue des Gâtes-Ceps.....	1.500 »
EVENO, avenue des Chalets.....	500 »
VANDENDRIESSCHE, avenue Belmontet.....	1.000 »
DUCROS, 15, rue Preschez, conseiller municipal..	1.000 »
MONNIER, 32, rue du Calvaire, conseiller municipal	1.000 »
MAMET, rue Dailly.....	1.000 »
Anonyme	500 »
MM. CANTIN, rue des Tennerolles.....	1.000 »
KAUFFMANN, rue du Calvaire.....	1.000 »
WEIL, avenue Foch.....	500 »
ESTOULE, avenue de Suresnes.....	500 »
DUVAL et CATTANEO, quai Carnot.....	1.000 »
M ^e MIDAN, rue Tahère.....	2.000 »
MM. THUAU, avenue de Suresnes.....	1.000 »
BOGRAND, rue Montesquiou.....	1.000 »
CAUDRON, rue Armengaud.....	300 »
Mme Daniel BRUNET, rue Gounod.....	2.000 »
MM. TEMBOURET, avenue de Lonchamp.....	500 »
Ets BEZARD, rue des Milons.....	500 »
MM. Duval KREMPF, rue du Commandant-Larenty....	2.000 »
PIQUEREZ, rue Gounod.....	1.000 »

Société Bois et Métaux, quai Carnot.....	500 »	Ets CHOLLER, boulevard Sénard.....	1.000 »
MM. GENTILINI et Cie, rue du Pierrier.....	1.000 »	MM. BRAZEAU, boulevard Sénard.....	150 »
Société SACOMAC, quai Carnot.....	500 »	ROUBY, boulevard Sénard.....	200 »
MM. GIRAULT, rue Gaston-La-Touche.....	1.000 »	LAUNAY, boulevard Sénard.....	100 »
TILLET, avenue Belmontet.....	1.000 »	BLANC, boulevard Sénard.....	500 »
SCHREDER, avenue Foch.....	500 »	DANY BAR, boulevard Sénard.....	100 »
MARTIN, rue des Tennerolles.....	500 »	MM. BOURGEOIS, boulevard Sénard.....	1.000 »
COLL, rue du Calvaire.....	500 »	Ets M. DASSAULT.....	200 »
JOUBET, rue Armengaud.....	300 »	L. T. C.....	1.000 »
LEBLANC, rue Gounod.....	1.000 »	MM. D ^r GENDROT, rue Coutureau.....	1.000 »
CLEMENTEL, 8, avenue Léonie, conseiller municipal	1.000 »	LE GOFF, avenue Foch.....	200 »
REBOTIER, rue de Garches.....	1.000 »	EUVRARD, avenue Foch.....	300 »
LEVY, rue de Crillon.....	300 »	GOYER, avenue Foch.....	200 »
ARBILLOT, rue Pigache.....	1.000 »	DUVAL, avenue Foch.....	300 »
LEHMANN, parc de Montretout.....	500 »	PAGEIX, avenue Foch.....	1.000 »
HUNZIKER, parc de Montretout.....	500 »	THUET, avenue Foch.....	200 »
DENIS-REMIS, rue Pasteur.....	1.000 »	PEURE, avenue Foch.....	100 »
DERATHE, lycée de Gargons.....	500 »	GOUIN, avenue Foch.....	100 »
BEAUFUCHER, 23, rue Bucourt, conseiller municipal	300 »	DURIN, avenue Foch.....	100 »
DISCOUR, 6, rue Verhaeren, conseiller municipal	300 »	D ^r HAAS, avenue Foch.....	200 »
M ^a LORRAIN, rue de Buzenval.....	1.000 »	JABOIN, avenue Foch.....	500 »
M ^o MOCUEZ, avenue de Suresnes.....	100 »	LEMAISON, avenue Foch.....	200 »
S. A. R. Princesse de Grâce, rue du Mont-Valérien..	2.000 »	KARIGER, boulevard de la République.....	200 »
M. LEBRET, avenue du Palais.....	300 »	COCHARD, boulevard de la République.....	200 »
Garage du Palais.....	300 »	CHARLIER, boulevard de la République.....	100 »
MM. D ^r COLLET, avenue du Palais.....	300 »	VOIRY, boulevard de la République.....	1.000 »
TOURANCHET, rue Royale.....	50 »	BISETZKI, boulevard de la République.....	1.000 »
HOSPITALIER, rue Royale.....	50 »	MICHEL, boulevard de la République.....	200 »
BASQUIN, rue Royale.....	50 »	Alimentation Clodoaldienne.....	300 »
GUENAUD, rue Royale.....	100 »	MM. DELOUYE, boulevard de la République.....	500 »
ELMORE, quai Carnot.....	100 »	MONTENS, boulevard de la République.....	100 »
RISCH, rue Dailly.....	100 »	Société K. L. G.....	2.000 »
Ets MANUTEIX, place de l'Eglise.....	500 »	MM. D ^r GUYONNET, rue de Montretout.....	700 »
MM. FOURNIER, rue G.-Latouche.....	50 »	GOBBE, rue Bucourt.....	100 »
BATHEDOU, rue Audé.....	100 »	TREZINI, rue Preschez.....	100 »
LEREQUIER, quai Carnot.....	100 »	BESSIÈRE, rue Preschez.....	1.000 »
Ets DAHL, quai Carnot.....	1.000 »	DOUCET, 1, boulevard de la République.....	100 »
MM. BOUCHARD, quai Carnot.....	100 »	D ^r BERTRAND, rue de la Porte-Jaune.....	1.000 »
COLOTTE, rue de l'Eglise.....	500 »	Anonyme.....	200 »
JOLIVET, rue de l'Eglise.....	250 »	MM. DANIEL, rue Gounod.....	500 »
CORMIER, rue d'Orléans.....	50 »	SIVRAIS, rue Gounod.....	500 »
CASTILLE, rue d'Orléans.....	500 »	Garage FRANÇIA, rue Gounod.....	1.000 »
MARAIS, rue d'Orléans.....	100 »	MM. PUSSEUR, rue Gounod.....	500 »
HUET, rue de Nogent.....	1.000 »	MESSAGÉ, rue Gounod.....	500 »
COURGIBET, rue Royale.....	100 »	LAMBERT, rue Gounod.....	500 »
DESMIDT, rue d'Orléans.....	100 »	LEVÉE, rue Gounod.....	200 »
BEAUFORT, rue Royale.....	100 »	Epicerie Coopérative.....	20 »
MONTEIL, rue Royale.....	300 »	MM. ROUX, rue Gounod.....	100 »
ROUSSEAU, rue Royale.....	50 »	LAYNAUD, rue Gounod.....	200 »
TRICHES, rue Royale.....	100 »	CARTIGNY, rue Gounod.....	500 »
FAIMALI, rue Royale.....	100 »	GAILLARD, rue de l'Eglise.....	300 »
DOUAIRE, rue Royale.....	100 »	ALPHONSE, rue de Buzenval.....	100 »
ARNAUD, rue Royale.....	200 »	GAILLARD, rue de Buzenval.....	100 »
Clinique d'Accouchement, rue du Nord.....	500 »	MORINEAUX, rue de Buzenval.....	200 »
MM. CHÉRUBIN, place du Pas.....	100 »	GALIMARD, rue de Buzenval.....	100 »
DAVOUDET, place du Pas.....	200 »	LE CORRE, rue de Buzenval.....	100 »
SUZANNE, place de l'Hospice.....	50 »	Directrice des Etablissements MAC.....	2.000 »
HURTARD, rue Dailly.....	500 »	MM. GLANIER, rue de Buzenval.....	50 »
BOR, rue des Ecoles.....	500 »	CHARRIER, rue de Buzenval.....	100 »
D ^r ROLLIN, rue de l'Hospice.....	200 »	DROMER, rue de l'Avre.....	100 »
GOSSELIN, rue d'Orléans.....	100 »	EVANGELIDES, rue de l'Avre.....	400 »
Clinique Belle Rive, quai Carnot.....	200 »	ZIMMERMANN, rue Jacoulet.....	150 »
MM. DENEZE, rue Royale.....	500 »	VILAIN, rue Jacoulet.....	500 »
DRIEUX, rue Royale.....	100 »	LOUVET, rue Jacoulet.....	100 »
D ^r LOUIN, rue des Ecoles.....	300 »	AUGÉY, rue Jacoulet.....	100 »
CHARRIER, rue d'Orléans.....	50 »	SAVIGNY, rue du Mont-Valérien.....	50 »
HARET, rue d'Orléans.....	50 »	Ets GREY, rue H.-Regnault.....	1.000 »
PETIT JEAN, rue d'Orléans.....	50 »	MM. THENAZY, rue H.-Regnault.....	100 »
CHAUVIN, rue d'Orléans.....	100 »	CORBY, rue H.-Regnault.....	200 »
Teinturerie RUBIS, rue du Calvaire.....	50 »	PETIT, rue Tahère.....	200 »
MM. GRAND GAMBE, passage Chevalier-de-Lorraine...	500 »	LEMPEREUR, rue Tahère.....	300 »
POMEPU, rue d'Orléans.....	100 »	SEVESTRE, rue Tahère.....	250 »
MEDICI, rue du Calvaire.....	100 »	JOUANIQUE, rue Tahère.....	500 »
LINA, rue Dailly.....	500 »	SOYEZ, rue J.-Leguay.....	500 »
LEFEUVRE, rue Royale.....	100 »	PLANTIVAUD, rue de Garches.....	1.000 »
DEMANGE, 3, rue Agathe.....	200 »	DUPILLE, rue de Garches.....	100 »
CIRASSE, rue Royale.....	500 »	BLUQUETTE, rue de Garches.....	200 »
MOREL, avenue de Longchamp.....	100 »	RICCARDI, rue Laval.....	100 »
PEROL, avenue de Longchamp.....	100 »	GAUDRY, rue Laval.....	100 »
CATEL, avenue de Longchamp.....	200 »	D ^r MAY FOUGEROUSE, avenue Magenta.....	100 »
Société AMIOT, avenue de Longchamp.....	50 »	CASTIES, avenue Magenta.....	100 »
FOUCUES, avenue de Longchamp.....	100 »	BESSIÈRE, avenue de Nancy.....	500 »
SALVI, avenue Bernard-Palissy.....	500 »	POULAIN, avenue de Nancy.....	500 »
ALBINET, avenue Bernard-Palissy.....	200 »	ENJOURBAULT, rue Dailly.....	6.000 »
ASSELIN, avenue Bernard-Palissy.....	500 »		
ANDRÉ, avenue Bernard-Palissy.....	100 »		
DESCOIN, avenue Bernard-Palissy.....	100 »		
PERROTIN, avenue Bernard-Palissy.....	100 »		
RAMOS, rue Ch.-Blum.....	500 »		
COUTON, rue de l'Yser.....	200 »		
Amicale des Coteaux.....	200 »		
MM. BOUCHART, boulevard Sénard.....	200 »		
BOURCEAUX, boulevard Sénard.....	150 »		
		TOTAL.....	157.520 »
		Principaux dons en nature	
		M. BRETTO, marchand de cycles, avenue du Maréchal-Foch, une bicyclette neuve d'une valeur de 15.000 fr.	
		Mme Helena RUBINSTEIN, un colis important de produits de beauté.	

M. Waldy ORAIN, deux carrés de soie naturelle pour dames.
 M. RODIER, deux écharpes de dames en laine.
 M. WUIDART, 30 kilos de sucre.
 M. CAPRON, un portrait au gagnant.
 M. RABAUD, une oie.
 M. BOURDOISEAU, un putois naturel.
 RADIOLUX, rue Coutureau, une bouilloire électrique.
 M. Roger DAVID, un nécessaire de fumeur.
 Etc., etc...

Nous nous excusons de ne pouvoir citer toutes les personnes qui ont fait des dons en nature mais nous signalons que nous avons rencontré auprès des commerçants et industriels de Saint-Cloud, un accueil chaleureux et recueilli plus de 300 lots en nature, qui nous ont permis d'organiser à peu de frais notre tombola.

Les 4.000 billets que nous avons émis ont tous été vendus avant le tirage. Nous en avons même manqué la vente. Nous avons versé au receveur municipal, trésorier de la Caisse des Ecoles, une première somme de 157.520 francs, montant des dons en argent recueillis à l'occasion des manifestations en question; puis une deuxième somme de 170.697 francs, produit de la tombola, après déduction des frais et nous espérons, quand nous aurons arrêté définitivement nos comptes, verser au trésorier une troisième somme qui portera le montant des sommes recueillies en faveur de la Caisse des Ecoles, à plus de 380.000 francs. Nos efforts n'auront pas été vains et nous en sommes particulièrement heureux.

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont adressé des dons, soit en argent, soit en nature, ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés pour que nos manifestations réussissent pleinement, en particulier, les administrateurs de la Caisse des Ecoles, le personnel de la mairie, sans oublier les services techniques et leur directeur qui, comme d'habitude, s'est dépensé sans compter pour que tout soit prêt à l'heure à la salle des fêtes. Nos remerciements aussi aux entrepreneurs de la ville qui ont fait diligence pour que la salle soit terminée pour l'inauguration.

Le Repas de l'Amitié

Respectant une habitude qui devient une tradition, la Municipalité et le Conseil Municipal recevaient, le dimanche 9 janvier, tous les habitants de Saint-Cloud ayant au moins 65 ans et c'est en l'honneur de tous nos chers anciens que la salle de gymnastique de la rue Hébert, agrandie et transformée en salle des fêtes, abritait les tables d'un banquet de 400 couverts, soigneusement préparés par des dévouements empressés.

Dès avant midi, les convives arrivent et prennent place. Les figures sont joyeuses et chacun est heureux, non seulement à la pensée du bon repas qui s'apprête et que l'on espère aussi « convenable » que ceux des années précédentes mais de rencontrer d'anciens camarades ou amis avec lesquels il est possible de rappeler des souvenirs.

Ceux-ci ne sont pas toujours gais. On parle de ceux qui, l'an dernier, étaient là et qui nous ont quittés. Ainsi, que de vieux souvenirs d'enfance et de jeunesse qui mettent de la joie dans les cœurs.

L'expérience n'est pas déçue. Le repas est confortable et aimablement servi par les membres de la section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge qu'on trouve toujours disposés à rendre service. Les cuisiniers se sont surpassés et le menu est copieux.

Au dessert, voici les galettes des Rois et, par groupes de 10, ceux qui sont les bénéficiaires de la fève traditionnelle sont proclamés rois, après avoir, naturellement, choisi leur reine.

Tout cela, arrosé d'un bon café, sans oublier un petit verre de liqueur, met de la joie dans tous les cœurs et de l'animation autour des tables.

À la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de M. le Maire, les deux doyens : Mme VETTER et M. MÉDARD.

À l'heure des toasts, Monsieur le Maire présente à tous les invités, les vœux de nouvel an de la Municipalité et du Conseil Municipal, il remercie tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont, de tout cœur, contribué au succès de cette fête de l'amitié. Organisateurs, commissaires, services de l'office et de la cuisine, ouvriers de la ville et des entreprises qui ont fait un magnifique effort pour que tout soit prêt. Chacun s'est donné tout entier à sa tâche propre pour que cette fête soit une réussite. Le résultat cherché a été, de l'avis de tous, pleinement atteint.

M. MARTEL, prenant la parole au nom de tous, répondit à M. le Maire en des termes particulièrement choisis et aimables. Nous donnons ci-après des extraits de l'allocution de M. MARTEL.

Et la partie artistique se déroula ensuite au milieu des applaudissements enthousiastes.

Regrettons que la grippe qui sévissait alors avec intensité, nous ait privé du concours des jeunes filles du lycée qui avaient promis leur participation au programme.

Et tout l'après-midi se passa ainsi dans la joie, pour se terminer par une charmante sauterie où l'on vit reparaitre mazurkas et polkas... et même un essai de quadrille des lanciers qui eut bien du mal à respecter la mesure. « On fera mieux la prochaine fois ».

Tous les anciens, au nombre de 210, qui n'avaient pu venir, en raison de leur état de santé, reçurent un petit colis à leur domicile. Les 220 pensionnaires de Lelégard ne furent pas, non plus, oubliés.

Au milieu des difficultés presque insurmontables qui assaillent, de nos jours, tous les « anciens », ce fut pour eux un moment d'oubli. Nous voudrions qu'ils voient aussi, dans cette journée, le désir du Conseil Municipal et de la Municipalité, de leur manifester et leur sympathie et leur reconnaissance.

Extraits de l'allocution de M. Martel

MONSIEUR LE MAIRE, MESDAMES, MESSIEURS,

.....
 Ainsi que vous venez de le constater, nous avons été, une fois de plus, admirablement traités en un déjeuner dont les hautes qualités sont dues, non seulement aux capacités d'un chef de tout premier ordre, mais encore et surtout au dévouement des organisateurs et à la générosité des bienfaiteurs de cette journée. Et comme si ce parfait déjeuner ne se suffisait pas à lui-même, nos organisateurs et bienfaiteurs ont prévu une matinée artistique plus brillante encore que celle de l'an dernier dont vous vous rappelez les merveilles.

Et tout cela dans quel cadre ! Ce ne sont plus de simples tréteaux provisoires sur lesquels viendront, dans un instant, évoluer de magnifiques artistes, mais une scène extrêmement bien équipée, en face d'une salle vaste, confortable, au chauffage moderne et à l'éclairage étincelant. Quel avantage pour nos sociétés et pour nos réunions publiques qui pourront utiliser cette salle, chaque fois qu'elles en témoigneront le désir !

C'est encore un nouveau bienfait qui nous est octroyé et dont tous les Clodoaldiens ne peuvent pas ne pas se montrer reconnaissants. La joie que je vois sur vos visages m'en donne l'assurance formelle. C'est pourquoi, certain d'exprimer vos sentiments, j'adresse à nos organisateurs nos plus vifs remerciements, en même temps que l'expression de notre chaleureuse gratitude.

GARDERIE

Par suite du mauvais état des balcons de la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, la Municipalité a dû, en octobre dernier, se préoccuper de trouver pour la garderie infantine, qui se tenait dans un local dépendant de cette maison, un autre lieu de réunion ne présentant pas les mêmes dangers.

C'est ainsi que nous avons fait aménager, dans la cour de l'Ecole de Montretout, un vaste baraquement qui accueille, chaque jeudi, de 40 à 50 enfants de 3 à 7 ans.

Sous la direction compétente et dévouée de Mlle RAYMOND, ancienne institutrice, aidée par Mlle LE SAUNIER, assistance scolaire et Mme LEROY, secrétaire du Service Social Municipal, tous ces jeunes enfants sont occupés et intéressés pendant tout l'après-midi du jeudi, par des jeux, des découpages, des dessins, etc., et, quand le temps le permet, par des jeux de plein air qui ne manquent pas d'entrain.

Un confortable goûter est servi dans la nouvelle cantine, récemment aménagée, du groupe scolaire de Montretout.

Les enfants sont rassemblés, suivant le quartier où ils habitent, à l'école du Centre, à la cantine scolaire, avenue Bernard-Palissy et à l'école de garçons de Montretout, accompagnés à la garderie et reconduits, le soir, aux lieux de rassemblement pour être remis à leurs familles.

Activités

de la Maison de l'Education Populaire

Conférences

Le mercredi 26 janvier, M. Jacques RENARD, agrégé de l'Université, a fait une conférence sur l'Allemagne 1948 (*souvenirs de trois années d'occupation*). L'exposé complet et très vivant de M. Jacques RENARD a recueilli les applaudissements enthousiastes des nombreux auditeurs.

M. Anselme LAURENCE, publiciste colonial, a su, comme toujours, captiver son fidèle public dans la magistrale conférence qu'il a donnée, le 8 février, sur la Réunion et les Colonies Littéraires Françaises. Des films sonores inédits, illustrèrent magnifiquement cette causerie.

M. Albert de TENEUILLE, président de la Société des Poètes Français, nous a entretenus, le 25 février, de la Poésie de Chateaubriand. Il nous est malheureusement impossible, faute de place, de résumer cette belle et lumineuse conférence, toute chargée de la poésie de notre grand écrivain. Disons simplement que les élèves de nos lycées ont fait à M. Albert de TENEUILLE, une ovation bien méritée. Le poète Gabriel ROBERT et le jeune artiste VAN GRAY, qui lurent avec une émotion finement nuancée, les plus beaux passages de Chateaubriand, recueillirent également de longs et fréquents applaudissements.

Théâtre

Les « Jeunesses Protestantes » donneront, le dimanche 13 mars, en matinée, *Le Médecin malgré lui*.

Les « Jeunes » de la Maison organisent, pour le samedi 19 mars, une grande représentation à laquelle participeront tous leurs groupements. Belle manifestation de camaraderie en perspective.

Le samedi 26 mars, en soirée et le dimanche 27 mars, en matinée, le « Cercle Artistique de la Maison de l'Education Populaire », représentera *Le Train pour Venise*, pièce en 3 actes, de Louis VERNEUIL et Georges BERR, mise en scène d'Yves MARTEL. On sait avec quel soin cette troupe monte ses spectacles. Nul doute qu'elle n'attire un nombreux public. Les billets pourront être retirés à partir du 20 mars, 26, rue Dailly.

Cinéma

Le Ciné-Club a fait projeter, le 22 février, un beau film anglais *L'Homme en Grés*, ainsi qu'un joli film d'amateurs.

Les lycéens et lycéennes ont assisté à des projections éducatives en février. La S. N. C. F. leur en réserve une autre, le samedi 12 mars.

Exposition

Une exposition sur le Cameroun aura lieu les 29 et 30 avril, ainsi que le 1^{er} mai.

Goûters

Des goûters ont été donnés en janvier aux enfants des déportés et aux jeunes U. J. R. F.

Cours gratuits

Rappelons que des cours gratuits d'anglais, de français et de sténographie ont lieu aux jours et heures ci-après :
Anglais : mardi et vendredi, de 18 h. à 20 heures.
Français : vendredi, de 18 h. à 20 heures.
Sténographie : jeudi, de 18 h. à 20 heures.

Bibliothèque Municipale

De nombreux volumes viennent d'être acquis. La liste en est déposée dans le salon de lecture.

Logement

1^o Création d'un Office public d'H. B. M.

Dans sa réunion du 31 janvier 1949, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Office Public d'Habitations à Bon Marché. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que, en face de la crise du logement qui sévit à Saint-Cloud comme ailleurs, il y a lieu de faire intervenir les collectivités pour essayer d'apporter, sinon un remède total, au moins une atténuation à une crise dont les effets sociaux et moraux prennent l'allure d'une catastrophe.

On constate la non rentabilité des immeubles d'habitation en raison du taux des loyers qui représente 1 ou 2 % du salaire, alors que dans les pays voisins, ce taux est de 20 à 25 %, comme il était autrefois en France, et on considère que, dans ces conditions, il est vain d'espérer pour le moment une reprise de la construction par l'initiative privée, les capitaux cherchant tout naturellement des investissements plus avantageux.

Sur l'initiative de M. MONNIER, conseiller municipal, M. Daniel PARKER, au cours d'une réunion qui se tint à la Mairie et à laquelle furent invitées toutes les personnes intéressées, exposa les réalisations très intéressantes obtenues par les Comités interprofessionnels du logement, tant dans la région de Roubaix-Tourcoing que dans d'autres régions du pays, grâce au concours financier important fourni par les industriels qui, en plus de l'accomplissement d'un devoir social, ont un intérêt évident à faciliter le logement de la main-d'œuvre qui leur est indispensable. Il est apparu que, pour Saint-Cloud, les industries ne sont pas assez importantes pour espérer réunir des capitaux importants et permettre le démarrage dans ces conditions. Il fallait chercher une solution par un autre moyen.

Le Conseil Municipal a donc été saisi de la question et, comme nous l'avons dit, il a pris la décision de demander la création d'un Office public d'Habitations à Bon Marché.

Pour obtenir des autorités supérieures, l'autorisation de créer cet organisme, la ville doit consentir une dotation de 1.000.000 de francs, payable en cinq annuités de 200.000 francs.

Le Conseil Municipal a donc ouvert au budget de 1949, un crédit de 200.000 francs et inscrira aux budgets des quatre années à venir, un crédit de 200.000 francs.

D'autre part, la ville doit « garantir » l'équilibre de la gestion de l'O. H. B. M., c'est-à-dire consentir à prendre à sa charge les déficits éventuels de l'exploitation.

C'est là le point délicat de l'opération. Il apparaît en effet difficile d'admettre que le logement de quelques familles puisse être, même pour une partie, pris en charge par tous les contribuables, lesquels, pour leur compte propre, payent déjà leur loyer à des taux souvent plus élevés que ceux qui seront demandés aux occupants des H. B. M.

Après une étude approfondie de la question, et en tenant compte des augmentations de loyers que permet la loi du 1^{er} septembre 1948, il est apparu que la gestion de l'O. H. B. M. pourrait n'être pas déficitaire, à la condition que, outre les prêts à taux réduit qui seraient normalement consentis par l'Etat, celui-ci accordât à la ville une subvention au titre de la « lutte contre le taudis ».

Il semble que cette subvention ne devrait pas pouvoir nous être refusée, quand on regarde du côté de la rue Jeanné et de la rue Royale où trois immeubles ont dû être évacués et se sont écroulés. Quand on sait, d'autre part, que, en 1941, de nombreux immeubles du centre de la ville ont été classés par le Conseil

Départemental d'Hygiène, totalement ou partiellement insalubres et quand on connaît le mauvais état de plusieurs maisons dont la solidité est loin d'être rassurante.

C'est donc sous réserve de l'attribution par l'Etat de cette subvention que le Conseil Municipal a consenti à céder gratuitement le terrain nécessaire et à se porter garant de l'équilibre du budget de l'O. H. B. M.

Car, en effet, un Office d'H. B. M. est un organisme indépendant et son budget ne se confond nullement avec le budget communal.

Administré par un conseil composé de 18 membres (6 délégués du Conseil Municipal, 6 délégués de la Préfecture, 6 représentants des organisations ouvrières), l'O. H. B. M. a toute liberté et indépendance, dans le cadre des règlements officiels régissant la matière, pour emprunter les capitaux nécessaires, construire et gérer les immeubles projetés.

Le projet actuellement retenu et que l'O. H. B. M. aura à étudier, à mettre au point et à réaliser, comporte trois corps de bâtiments à construire, rue Dailly et rue du Docteur-Desfossez et comprenant une quarantaine de logements de deux, trois et quatre pièces. L'un de ces bâtiments devant être construit au-dessus du marché actuel, celui-ci devenant un marché couvert et restant propriété de la ville.

Immédiatement après la décision du Conseil Municipal, les démarches nécessaires ont été entreprises pour obtenir la création de l'O. H. B. M. et passer le plus rapidement possible au stade des réalisations.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du déroulement des opérations.

2° Echanges

Une des conséquences de la loi du 1^{er} septembre 1948 et de l'augmentation du prix des loyers par l'application des règles de la « surface corrigée » va être, pour certaines personnes occupant un logement trop grand pour leurs besoins, mais qu'elles conservaient en raison de la faiblesse du loyer qui leur était demandé, la recherche d'un logement moins vaste, plus accessible à leurs possibilités financières.

D'autre part, nous connaissons de nombreux foyers qui étouffent dans des locaux ridiculement insuffisants.

Des échanges doivent être possibles.

La Mairie est à la disposition de tous ceux qui désireraient échanger leur logement actuel contre un autre répondant mieux à leurs besoins. Elle fera tout son possible pour mettre en contact l'offre et la demande en vue d'une meilleure utilisation des locaux.

IMMEUBLES TÉMOINS et PRIX des LOYERS

On nous a demandé, de divers côtés, si la Municipalité n'envisageait pas de désigner des immeubles-types qui permettraient aux propriétaires comme aux locataires, d'avoir une base de comparaison pour l'affectation de l'immeuble qui les intéresse dans une catégorie ou une autre.

Nous recevons de la Préfecture une note dont nous extrayons les renseignements suivants qui concernent cette question :

1° Classement d'immeubles de référence :

Pour éviter toute erreur en ce qui concerne la catégorie dans laquelle un local doit être placé, la circulaire ministérielle du 10 décembre 1948 (J. O. du 11 décembre 1948), a prévu, dans son 2^e alinéa, qu'il est du plus grand intérêt que des immeubles de référence soient choisis dans chaque agglomération importante.

A cet effet, le 1^{er} février, une commission départementale groupant les représentants de l'Union des Maires, des propriétaires, des locataires, des familles nombreuses, des architectes et des administrations intéressées a été réunie à la Préfecture.

Cette commission a été unanime à proposer le classement d'immeubles de référence, uniquement dans les sept villes ci-après : Argenteuil, Versailles, Corbeil, Pontoise, Mantes-Gassicourt, Rambouillet et Etampes (soit en sus d'Argenteuil, qui constitue avec les communes voisines une agglomération importante, les villes, siège d'un Tribunal de Première Instance);

2° Application de prix inférieurs aux prix maxima :

En raison de l'extrême variété du patrimoine immobilier français, un certain nombre d'hésitations peuvent encore se produire pour la détermination de la catégorie de l'immeuble; parfois, les intéressés seraient d'accord sur un prix intermédiaire entre ceux que donnerait l'application de deux catégories voisines.

Il est rappelé que la réglementation nouvelle des loyers vise seulement à établir des prix maxima et que les parties peuvent toujours s'entendre sur un loyer taxé au-dessous du maximum légal.

Dans cette hypothèse, si la feuille de décompte doit porter la mention de la catégorie correspondant au maximum légal et l'indication du prix du loyer correspondant, le propriétaire peut signer une déclaration par laquelle il convient d'un loyer ainsi que de majorations semestrielles inférieures;

3° Coefficient d'entretien et de vétusté :

Des erreurs nombreuses ont été constatées également en ce qui concerne la détermination du coefficient correspondant à l'état d'entretien et à la vétusté de l'immeuble. Le coefficient 1, qui est en l'espèce le maximum, s'applique à un local en parfait état d'entretien et ne présentant aucune trace de vétusté. Il en existe très peu dans l'état actuel du domaine bâti.

Tant que des réparations importantes ne pourront être faites par les propriétaires comportant une restauration complète de l'immeuble, le coefficient 0,9 pourra être dépassé.

Lorsque les défauts dus à la vétusté ont été insuffisamment réparés, c'est le coefficient 0,7 qui est applicable, même lorsque les conditions d'habitabilité sont suffisantes. Le coefficient 0,7 est normalement d'une application fréquente. Le coefficient 0,6 est aussi d'une application fréquente en raison de l'abandon général des travaux de peinture et de menuiserie, et il faudra descendre parfois au-dessous.

INFORMATIONS DIVERSES

Par suite de la réorganisation des Services de la Mairie, nos concitoyens sont informés que pour tout ce qui concerne les Services du Ravitaillement, ils devront s'adresser au 2^e bureau.

NOUVEAU MODE DE DISTRIBUTION DU LAIT CONCENTRÉ ET EN POUVRE

Par circulaire en date du 26 février 1949, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître qu'à partir du 1^{er} février 1949, les tickets de lait concentré sucré et de lait concentré non sucré, seront délivrés aux nourrissons sur simple demande des parents, sans production d'un certificat médical.

Ces tickets seront remis mensuellement aux bénéficiaires, en échange de la partie de la carte de lait sélectionné afférente au mois considéré et en échange du coupon de sucre validé, en ce qui concerne le lait sucré.

D'autre part, à partir du 1^{er} mars 1949, les tickets des laits en poudre, sucré ou non sucré, seront distribués aux nourrissons sur présentation d'ordonnances médicales (papier libre, à en-tête du médecin traitant).

Tous les enfants de 0 à 10 mois peuvent bénéficier de lait concentré sucré ou en poudre sucré; ces dispositions s'appliquent également aux enfants de 0 à 18 mois pour les laits non sucré concentré ou en poudre.

Pour les enfants ayant dépassé la limite d'âge indiquée ci-dessus, des dérogations peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical remis à la mairie (2^e bureau), qui le transmettra pour décision de la Commission médicale départementale à Versailles.

ATTRIBUTION DE CHARBON POUR LES FOYERS SANS GAZ

Campagne 1948-1949

Arrêté préfectoral du 12 février 1949

Pour la période du 1^{er} février au 31 mars, les négociants en charbon sont autorisés à livrer à leurs clients, titulaires de cartes de la catégorie « chauffage-cuisine », les quantités de charbon ci-après :

50 kilogrammes aux titulaires de cartes	T ou M
100 — — — — —	U ou N
150 — — — — —	V, W ou O
200 — — — — —	X, Y ou P
250 — — — — —	Z

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents journaux officiels, les promotions suivantes :

Médaille d'Honneur du Travail

Médaille de bronze :

M. BLOCMAN Serge, sous-chef d'atelier à la Société Française des Munitions, 13 quater, rue des Ecoles.

M. CHEROT Fernand, ouvrier d'entretien à l'Electricité de France, 21, rue Jacoulet.

M. CHINAUD Hector, chef d'atelier à la S.N.C.A.S.O., 22, avenue Bernard-Palissy.

M. CLAIR Charles, correspondancier à la Banque Internationale de Commerce, 29, rue Sevin-Vincent.

Mme GOUEL, née RASSE Berthe, comptable à la S.N.C.A.S.O., 72, boulevard Sénard.

M. GUEDE Constant, menuisier à la S.N.C.A.S.O., 12, avenue de Longchamp.

M. LECLERC André, agent de vente à la Société Centrale Cotonnière de l'Est.

M. MOREL Pierre, assureur à la Société « La Brosse », 30, rue des Tennerolles.

M. NAUDIN Gaston, clerc à l'étude MUEL, 6, rue Jacoulet.

M. POUZET Joseph, laveur de cylindres, usines Latil, 8, rue Gounod.

Médaille d'argent :

M. MASSON Jules, contremaître tourneur à la R.N. U.R., 128, avenue Foch.

M. PIERRAT André, ingénieur au Matériel Téléphonique, 133, avenue Foch.

Mme RICAULT, née KERGUIN Renée, employée au Matériel Téléphonique, 3, rue Marbeau.

Mérite Social

Au grade de Chevalier (J. O. du 17 février 1948) :

M. BAUDRY René, secrétaire adjoint à la Mairie de Saint-Cloud.

M. PINEAU Marcel, receveur spécial des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud et du Bureau de Bienfaisance.

Au grade d'Officier de l'Instruction Publique (J. O. du 1^{er} février 1949) :

M. MONNERET Alexandre, 27, rue Tahère, à Saint-Cloud, ancien directeur de l'école des garçons de Montretout.

Mérite Commercial

Au grade de Chevalier (décret du 21 janvier 1949) :

M. FOULLAND Maurice, 16, rue Armengaud, Saint-Cloud.

Nous adressons nos sincères félicitations aux nouveaux promus.

UN CLODOALDIEN A L'HONNEUR

Nous apprenons tardivement que M. Henri BUSIGNIES, ingénieur, demeurant sente des Pommiers-Rouges, à Saint-Cloud, s'est vu décerner par le Président des Etats-Unis, le « Diplôme du Mérite », en reconnaissance des services exceptionnels rendus d'avril 1941 à septembre 1945 dans le domaine de la radio, sous la direction de la Division des Etudes Radio du Comité de Recherches pour la Défense Nationale.

Nous félicitons vivement M. BUSIGNIES de cette récompense qui honore la ville de Saint-Cloud.

Epilogue de la Campagne Electorale

On se souvient qu'à la fin de la campagne électorale d'octobre 1947, une affiche avait été apposée, affiche intitulée « *Dire la Vérité* » et qui tendait à prouver que le domaine de Charbonnière, acquis par la ville de Saint-Cloud pour servir de colonie de vacances, avait été payé un million trop cher et qu'une somme importante avait été encaissée, sous forme de commissions inavouables, par les membres du Conseil Municipal sortant.

La même chose avait été dite au cours d'une réunion publique, au « Régent », et le maire avait simplement répliqué qu'il prenait acte de ces déclarations et qu'il leur donnerait la suite judiciaire qu'elles comportaient.

La Chambre Correctionnelle du Tribunal Civil de Versailles, par jugement en date du 2 mars 1949, a prononcé les condamnations suivantes :

- M. BOULOT Arsène, gérant du journal *La Renaissance de Seine-et-Oise* : 20.000 francs d'amende.
- M. GALATAUD Roger, à l'époque, secrétaire local du parti communiste : 50.000 francs d'amende.
- M. NAMY Louis, administrateur du journal *La Renaissance de Seine-et-Oise* : 10.000 francs d'amende.

La partie civile obtient 10.000 francs de dommages-intérêts pour chacun des 27 conseillers municipaux qui avaient solidairement portés plainte.

De plus, une insertion du jugement dans les journaux suivants : *La Renaissance de Seine-et-Oise*, *La Marseillaise de Seine-et-Oise*, *L'Humanité*, de Paris et de la région parisienne, sera faite aux frais des condamnés, lesquels sont, en outre, condamnés aux dépens.

Contrainte par corps au minimum.

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

Loi n° 48.1398, du 7 septembre 1948, portant modification des articles 6 bis et 27 de la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique.

Il est rappelé aux familles les nouvelles prescriptions concernant la vaccination antidiphtérique par l'anatoxine.

Cette vaccination est obligatoire et doit être pratiquée entre le 12^e et le 18^e mois de la vie. Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure dont justification devra être fournie lors de l'admission dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants.

La vaccination antidiphtérique, applicable autrefois aux enfants de 2 et 3 ans, le devient pour les enfants de 12 à 18 mois et les parents ou tuteurs ne peuvent se soustraire à l'obligation de la loi.

D'autre part, cette obligation s'étend à tous les enfants d'âge scolaire qui n'auraient pas encore été vaccinés.

Des séances de vaccination gratuites sont prévues aux consultations de nourrissons et dans les différents groupes scolaires de la ville.

Les familles sont invitées à présenter leurs enfants à ces séances dont les jours et heures seront communiqués ultérieurement par voie d'affiches. Les parents désirant accomplir cette vaccination par un médecin de leur choix sont priés de vouloir bien déposer à la Mairie, Service Social, un certificat attestant cette formalité.

VÉHICULES AUTOMOBILES

Renouvellement général des cartes grises

Monsieur l'Inspecteur des Domaines de Sèvres a communiqué au Maire la lettre suivante, que nous portons à la connaissance de nos concitoyens pensant que cela peut les intéresser :

MONSIEUR LE MAIRE,

L'arrêté du 14 octobre 1948, a imposé aux détenteurs de voitures automobiles à la date d'entrée en vigueur de la loi du 24 septembre 1948, l'obligation de déclarer leurs voitures aux bureaux de tabac de leur domicile. La date extrême du dépôt des déclarations a été fixée au 25 novembre 1948.

Comme le retard apporté dans l'accomplissement de cette formalité n'a causé aucun préjudice au Trésor, en raison du sursis de paiement décidé par le Gouvernement, l'Administration a, par une décision du 12 février courant, arrêté que les déclarations tardives seront reçues directement et sans le concours des débits de tabac par les bureaux de l'Enregistrement compétents qui en délivreront récépissé.

Je vous serais obligé de porter ces nouvelles dispositions à la connaissance de vos administrés, en leur demandant de déposer leurs déclarations à mon bureau, dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur,
(Illisible).

Démission d'un Conseiller Municipal

M. André MONNIER, conseiller municipal, a adressé au maire la lettre suivante :

12 Février 1949.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous informer que la nouvelle mission qui m'est confiée par le Gouvernement, m'obligeant à des absences fréquentes et prolongées, je ne me considère plus comme ayant la possibilité de conserver un mandat que je ne pourrai exercer effectivement.

Dans ces conditions, j'ai demandé à M. le Préfet de Seine-et-Oise, de bien vouloir accepter ma démission de conseiller municipal et je vous remets ci-joint copie de ma lettre de démission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma parfaite considération.

André MONNIER.

Lorsque la démission de M. André MONNIER aura été acceptée par M. le Préfet, la commission municipale prévue par le décret du 21 février 1948, attribuera, conformément aux dispositions de ce décret, le siège vacant au candidat figurant sur la même liste et ayant obtenu immédiatement après le dernier élu de la liste, le plus grand nombre de suffrages en additionnant les voix et les signes préférentiels. Ce candidat est M. BILLIARD Léon.

Nous ne pouvons que regretter le départ de M. André MONNIER, qui a toujours fait preuve de la plus grande courtoisie, tant aux séances du Conseil Municipal qu'aux séances des commissions dont il faisait partie, qui a donné souvent des avis éclairés sur des questions qui lui étaient soumises et qui s'est toujours montré compréhensif.

Le Colonel THENAULT

« Colonel THENAULT was a great man, a great friend and a great Frenchman ».

Brigadier Général Franklin RITER,
Salt Lake City, Utah, U. S. A.

Un Clodoaldien bien connu, pionnier de l'aviation, M. René CAUDRON, ami intime du colonel THENAULT, dont nous avons annoncé le décès dans notre dernier numéro, était bien qualifié pour relater dans le bulletin la vie exemplaire du colonel qui, dès avril 1916, réussissait à former l'escadrille américaine qui devait, sous son commandement, s'immortaliser sous le nom d'Escadrille La Fayette. La vie du colonel THENAULT, qui s'est terminée à Saint-Cloud, appartient à l'histoire de France comme à l'histoire de notre ville.

Le colonel Georges THENAULT n'est plus...

Sa famille est en deuil, et nous tous, ses amis, déplorons sa disparition prématurée.

C'est au cours d'une partie de chasse avec quelques amis qu'il fut frappé d'une congestion devant l'emporter dans la soirée du 19 décembre dernier, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

Malgré son abord simple, calme et réservé, THENAULT fut un brillant pilote aviateur pendant la guerre de 1914-1918 et c'est à lui que revint l'honneur de former l'Escadrille La Fayette et d'en prendre le commandement.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Cloud et le comité de l'Escadrille La Fayette a estimé que la tombe du colonel THENAULT était toute indiquée parmi celles des 56 pilotes volontaires de cette fameuse Escadrille, morts tous héroïquement pour la France. Son corps repose dans la crypte du mausolée de cette Escadrille, dans le parc de Saint-Cloud.

Ce grand honneur qui lui a été rendu sera très sensible à tous les Français.

Le Ministère de l'Air Français et l'American Legion avaient tenu à honorer sa mémoire et à lui faire de magnifiques obsèques et envoyèrent des détachements français et américains rendre les honneurs avec la Musique de l'Armée de l'Air et une musique américaine.

Le cercueil fut porté à l'épaule par un groupe de soldats de l'Air.

De nombreuses personnalités de l'Aviation, de l'Armée de l'Air, des Armées Américaines et Anglaises, parmi lesquelles j'ai remarqué :

M. Jean MOREAU, ministre de l'Air; le général LECHERE, chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air; le colonel VALENTINE, attaché de l'Air des U. S. A.; le vice-maréchal de l'Air GEORGE, attaché de l'Air de Grande-Bretagne; M. ALLEZ, président de l'Aéro-Club de France; M. BATHIAT, président des Vieilles Tiges, le général BROCARD, d'anciens pilotes de l'Escadrille Caudron C II et beaucoup d'amis, parmi lesquels on notait M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud et les maires de Marnes-la-Coquette et de Garches.

D'émouvantes paroles furent prononcées par M. THOUVENOT, par l'attaché de l'Air des U. S. A. et par le colonel DE SIEYÈS, grand mutilé et ami personnel du colonel.

La cérémonie se termina et la foule s'écoula lentement, mais je crois nécessaire de retracer ici quelques pages les plus belles de sa vie.

Georges THENAULT est né le 2 octobre 1887, à Celle-l'Évexault

(Vienne). Après de bonnes études, il sortit du lycée avec le diplôme de bachelier lettres et mathématiques.

Il s'engage en 1906 et est incorporé au 123^e régiment d'infanterie, passe à l'École spéciale de Saint-Cyr, en sort en 1908 avec le grade de sous-lieutenant et rejoint le 159^e régiment d'infanterie où il est nommé lieutenant, en octobre 1910.

A cette époque, on parle d'aéronautique, il s'y intéresse beaucoup et il est détaché au groupe aéronautique de Versailles, le 1^{er} juillet 1913. Il veut devenir pilote et fait une demande.

Il arrive à notre école d'aviation du Crotoy, le 1^{er} août 1913. Bon élève et bien doué, il passe rapidement les épreuves du brevet de pilote de l'Aéro-Club de France, le 7 novembre de la même année, avec le n^o 1.510 et aussitôt après son brevet de pilote militaire, le 26 décembre, avec le n^o 414.

Il quitte notre école le 1^{er} janvier 1914, pour être affecté à l'Escadrille C II, stationnée à Douai, formée d'avions Caudron C 3, moteur Gnôme 80 C.V. C'est là qu'il se trouve bien entraîné, prêt à toutes les missions, quand la guerre de 1914 se déclare.

Il part avec son escadrille et va bientôt se distinguer. Son escadrille est à Sissonne et en septembre 1914, il est mis à la disposition du général FOCH, auquel il fournit personnellement de nombreux renseignements sur la marche des colonnes ennemies, tout en les bombardant avec des fléchettes d'acier, ce qui lui valut sa première citation à l'ordre général de la 4^e Armée, n^o 28, du 27 août 1914 :

« A exécuté plusieurs reconnaissances au cours desquelles son appareil a été atteint par des projectiles. »

Il ne cesse de faire de nouvelles reconnaissances et obtient une deuxième citation à l'ordre général de la 4^e Armée, n^o 118, du 29 octobre 1914 :

« A fait presque journellement des reconnaissances à longue portée et des réglages d'artillerie, bravant le feu de l'ennemi et se prodiguant sans cesse pour remplir les missions qui lui étaient confiées. »

Le 5 mai 1915, il est nommé au grade de capitaine.

En juillet 1915, une escadrille d'avions Caudron G 4, bi-moteurs Rhône 80 C.V., vient de se former : la C 42. Il est désigné pour en prendre le commandement et quitte la C II ; il est alors à Lunéville.

Il fait toujours de l'observation, mais aussi de la chasse, car l'observateur est à l'avant, entre les deux moteurs et possède une mitrailleuse tirant vers l'avant, mais elle s'enraye souvent.

Il a le commandement d'un groupe de chasse et combat avec les pilotes GARROS, GILBERT, PÉCOUD.

Février 1916... C'est alors la grande bataille de Verdun. Le capitaine THENAULT, sur son G 4, participe à divers combats et il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur avec la magnifique citation suivante :

« A l'Ordre Général de l'Armée, n^o 259, du 15 mars 1916.

« Chevalier de la Légion d'Honneur.

« Ancien et habile pilote qui, depuis le début de la campagne, compte plus de 300 heures de vol au-dessus de l'ennemi, entraîne par son exemple quotidien les pilotes et les observateurs de son escadrille dont il obtient le rendement maximum. « Le 21 février 1916, revenant d'une mission spéciale avec quatre avions de son escadrille, a attaqué et abattu dans nos lignes « un avion ennemi. »

« La présente nomination comporte l'attribution de la Croix « de Guerre avec palme. »

Mais la chasse pure l'attire de plus en plus et aussi l'idée de former une escadrille américaine avec les pilotes volontaires qui se présentent nombreux.

Il obtient alors le commandement d'une nouvelle escadrille de chasse qui se forme avec des avions bébé Nieuport, comprenant les pilotes américains. L'escadrille américaine était formée sous le n^o 124, le 18 avril 1916.

La vie du capitaine THENAULT est alors intimement liée à la vie même de cette escadrille et je ne peux mieux faire que de citer ici les plus belles pages de son histoire si bien écrite par lui-même, en la commentant.

On voit que cette escadrille fit, à peu près, tous les secteurs du front, que ce ne furent que combats sur combats, victoires sur victoires.

Le 1^{er} mai 1916, pour la première sortie, elle enregistre une victoire, puis à Verdun, trois avions allemands sont encore abattus.

Le capitaine est toujours à la tête de ses pilotes et revient bien souvent, l'avion perforé de balles.

Au mois d'août, il fut même descendu, le réservoir d'essence perforé, mais il eut la chance que l'essence ne s'enflamme pas : il l'avait échappé belle et s'en tira sans dommages.

Pendant cette bataille de Verdun, l'escadrille avait livré 146 combats et détruit 13 avions ennemis.

En octobre 1916, un nouvel avion, le Spad, vient remplacer le Nieuport : il est plus puissant, plus maniable et plus rapide.

Le 6 décembre 1916, l'escadrille n^o 124 est officiellement dénommée Escadrille La Fayette et non plus escadrille américaine.

Le 6 avril 1917 apporta une grande joie au capitaine et à ses pilotes : les Etats-Unis se rangeaient dans la guerre aux côtés des alliés. Il avait fait tous ses efforts pour hâter cette décision.

Par contre, les combats étaient meurtriers et le 29 mai, le capitaine perdait son second, le lieutenant DE LAAGE de MEUX, qu'il considérait comme un frère et qu'il pleura comme tel.

A cette époque, il eut la visite à son escadrille de Winston CHURCHILL et aussi du Général William MITCHELL.

Le 7 juillet 1917, nouvelle joie : l'escadrille reçoit son drapeau en pleine bataille des Flandres.

Les combats sont de plus en plus acharnés avec les meilleurs pilotes allemands et le 15 août 1917, l'escadrille reçoit la citation suivante :

« A l'Ordre de l'Armée n^o 17.046, du 15 août 1917.

« Escadrille 124 La Fayette »

« Escadrille composée de volontaires américains, venus se battre en France avec le plus pur esprit de sacrifice. A mené « sans cesse sous le commandement du capitaine THENAULT qui l'a « formée, une lutte ardente contre nos ennemis. Dans les combats « très durs, et au prix de pertes graves, qui loin de l'affaiblir « exaltaient son moral, a abattu 28 avions adverses. A excité l'admiration profonde des chefs qui l'ont eu sous leurs ordres et « des escadrilles françaises qui, combattant à ses côtés, ont voulu « rivaliser avec elle. »

En octobre 1917, le capitaine THENAULT se trouve à la Malmaison, près du Chemin des Dames avec son escadrille ; pendant tout le mois, la bataille fait rage et l'escadrille subit de lourdes pertes mais a aussi des victoires : il faut retenir que LUBERY descendit 6 avions ennemis le premier jour de l'attaque.

Tous ses pilotes avaient un courage indomptable et avaient d'ailleurs pris comme mascotte un lionceau baptisé « Whisky » qui, bien apprivoisé avait grandi parmi eux et dont, plus tard, ils durent se séparer à regret quand il fut de la taille d'un gros chien danois.

C'est à cette époque que l'on demanda aux pilotes de l'escadrille d'offrir leurs services à l'armée américaine : la plupart optèrent et l'Escadrille La Fayette devint la première escadrille de chasse américaine avec le n^o 103, le 1^{er} janvier 1918.

Le capitaine THENAULT devait donc quitter son escadrille avec gros cœur. Il écrit lui-même ceci :

« Je reçus l'ordre de me rendre à l'école de chasse de Pau, « le 18 janvier et je laisse à imaginer mes sentiments et ma tristesse lorsque ayant quitté mes camarades, je partis, suivi seulement de mon compagnon, le bon chien Fram.

« Et maintenant, ma tâche est finie. Mais avoir commandé « ces hommes restera l'honneur de ma vie. »

L'Escadrille La Fayette avait été une pépinière de grands pilotes dont beaucoup devinrent les chefs des nombreuses escadrilles américaines. A l'Armistice, elle avait à son actif 199 victoires sur l'aviation ennemie.

Le livre du capitaine THENAULT s'arrête là, mais son action continue.

La guerre terminée, il est tout désigné pour représenter l'aviation française aux Etats-Unis : en 1922, il est adjoint à l'Attaché de l'Air, puis devient lui-même Attaché de l'Air à Washington jusqu'en 1933. C'est pendant cette période que se situe son mariage avec Miss SPENCER, issue d'une des plus vieilles familles du sud des Etats-Unis.

Pendant cette longue absence de France, il reçoit le distinguished Service Medal (U. S. A.), le 17 avril 1923, puis est nommé commandant le 25 juin 1924, promu Officier de la Légion d'Honneur le 26 juin 1930, lieutenant-colonel le 25 mars 1934, il est Officier de l'Ordre de Léopold II, titulaire de la Médaille Commémorative Française et de la Médaille Commémorative Interalliée ; il n'est pas non plus étranger à l'idée et à l'érection de l'imposant monument élevé en bordure du parc de Saint-Cloud, à la gloire de l'Escadrille La Fayette et le jour de son inauguration, le 4 juillet 1928, les pilotes survivants défilent deux par deux, ayant à leur tête le commandant THENAULT, qui ensuite, après des paroles émouvantes, termina en disant : « Anciens frères d'armes, dans les cœurs des deux nations toujours amies, votre souvenir sera éternellement gardé, plus sûrement que sur le marbre. Et, de celui dont la seule distinction fut, non de vous commander, mais de servir avec vous, recevez un dernier adieu... »

A sa rentrée en France, il se fixe à Saint-Cloud où, entouré de sa femme, de sa fille Catherine et de son fils Tom, il mène une vie paisible, mais active cependant, puisqu'il devient directeur d'une très importante société de produits chimiques, l'Ethyl.

Pendant la guerre, il reste seul, Mme THENAULT s'étant réfugiée en Amérique avec ses enfants. Mais il devient un agent de liaison sûr et le premier officier Américain pénétrant dans Paris, à la Libération, dîna chez lui à Saint-Cloud, le soir même.

Il puise dans les renseignements confidentiels qu'il est à même de recevoir, un invincible optimisme qu'il communique à ses voisins. Il aide et soutient le maire, M. Michel SALLES, dont il est le voisin et l'ami intime, toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Après la Libération, c'est lui qui, avec M. COUCKE, Mme BERGIS-WICKAM, MM. BALLOCHHE, CHAVETON et FINELLE, fondent le « Welcome » qui devait devenir un merveilleux instrument de pénétration française au sein des armées alliées stationnées dans la région parisienne et grandement développer les liens d'amitié entre les alliés.

A Saint-Cloud, nos vies, un moment séparées, s'étaient réunies à nouveau et nos goûts aidant, nous nous liâmes plus intimement.

La tombe s'est refermée sur notre ami et nous ne pouvons plus que nous souvenir...

René CAUDRON.

NECROLOGIE

Au moment de mettre le présent bulletin sous presse, nous apprenons le décès de M. Frédéric LEROUX, survenu le jeudi 24 février 1949, à l'âge de 78 ans, à son domicile, 7, rue Dailly, à Saint-Cloud.

Ses obsèques eurent lieu le lundi 28 février 1949, à 10 h. 45, à l'église, en présence d'une nombreuse assistance venue rendre un dernier hommage à celui qui s'est dévoué aux œuvres publiques et à la mutualité avec un désintéressement complet.

Au cimetière, M. Georges HUET, au nom des Sociétés de Secours Mutuels et M. François CHAVETON, maire, au nom de la ville, de la Caisse des Ecoles, du Bureau de Bienfaisance, des Sapeurs-Pompiers et de la Société des Amis du Musée de Saint-Cloud, retracèrent la vie du défunt et présentèrent leurs condoléances émues à la famille.

M. le Maire rappela que Gustave LEROUX, qui avait fait son service militaire à Saint-Cloud, demeura depuis cette époque dans notre ville, où il se consacra, en dehors de son emploi au service des eaux, aux œuvres et sociétés mutualistes. Il signala que M. LEROUX était président de la Société de Secours Mutuels n° 46, depuis 1938, après en avoir été successivement administrateur et trésorier de 1899 à 1903, président de la Société d'Encouragement aux Sapeurs-Pompiers depuis 1942, après en avoir été administrateur de 1908 à 1919, président de la Société du Jeu de Boules, depuis 1937, administrateur de la Caisse d'Epargne de Saint-Cloud depuis 1923, administrateur du Bureau de Bienfaisance depuis 1933, vice-président de la Caisse des Ecoles Publiques depuis 1936.

M. le Maire souligna les services rendus par le défunt à la Caisse des Ecoles et aux cantines scolaires dont il s'occupait particulièrement. Administrateur de cette œuvre de 1908 à 1913, trésorier de 1914 à 1936 et enfin vice-président depuis 1936, c'est pendant 41 ans que Gustave LEROUX s'intéressa à la Caisse des Ecoles.

Plusieurs distinctions honorifiques lui furent décernées. Il était Officier de l'Instruction Publique, Officier du Mérite Social, Chevalier du Mérite Agricole et était titulaire de la Médaille d'Or de la Mutualité et de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers.

Nous présentons à la famille et en particulier à Mme FINCKER qui est commis principal à la mairie, au service de l'état civil, nos très sincères condoléances.

DES NOUVELLES DE SAINT-CLOUD DU MINNESOTA

Nous apprenons, par le journal local de notre ville-sœur, que le nouveau maire, Mat. MALISHESKI, vient de recevoir d'une Compagnie aérienne transatlantique, son passage à destination de l'Europe, où il doit arriver le 29 mai pour un voyage d'études en France et en zone germano-américaine.

Il ne manquera pas de nous rendre visite dans la première quinzaine de juin et, d'avance, nous nous réjouissons de l'accueillir.

LA GUITARE DE GOUNOD

Charles GOUNOD composa sur l'orgue, on le sait, la plupart de ses opéras; mais c'est sur une guitare qu'il s'essayait à retrouver ses premières conceptions mélodiques. Cet instrument, qu'il avait acheté à l'hostellerie du lac Nemi, faillit être détruit, en 1871, lorsque fut dévastée sa maison de Montretout.

Un ami, M. A. RHONE, put le recueillir et le conserva pieusement. Il porte encore cette inscription, écrite de la main de GOUNOD : « Nemi, 24 avril 1862 ».

L'Opéra a reçu cette guitare comme souvenir de cet illustre compositeur.

Le Petit Journal.

(Extrait du livre *Anecdotes Musicales*, de Ernest VAN DE VELDE.

Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 31 JANVIER 1949

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVEAU, COMEAU, Mme NOBLEY, MM. CADET, GUEDON, LE GUEN, FINELLE.

Absents excusés : MM. LAROUÉ, GALATAUD, DUCHESNE, MONNIER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, M. LAROUÉ a donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en son nom.

M. GALATAUD et DUCHESNE ont donné pouvoir écrit à M. COMEAU.

M. MONNIER a donné pouvoir écrit à M. LE GUEN.

Secrétaire de séance : Michel DEVÈZE.

..

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté par 18 voix contre 9. Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, DUCHESNE, GUEDON, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

M. FINELLE dit qu'il n'est pas d'accord, surtout en ce qui concerne la dernière partie qui relate d'une façon fantaisiste sa demande de musique. Il regrette que le texte ne soit pas la reproduction succincte de ce qui a été dit. Il regrette aussi que le procès-verbal ne mentionne pas son intervention au sujet de la mise en place d'une signalisation au croisement de la rue Dailly et de la rue du Calvaire.

M. le Maire lui répond que le procès-verbal fait cependant bien ressortir succinctement le différend qui a eu lieu au sujet de la musique et l'intervention au sujet de la signalisation de la rue du Calvaire et de la rue Dailly.

M. FINELLE dit : « Nous voudrions que le procès-verbal soit le reflet exact de ce qui se passe au Conseil municipal ».

M. COMEAU indique que son groupe votera contre le procès-verbal, parce que la discussion entre MM. ROLLIN, GALATAUD et DISCOUR, au sujet des grèves, n'a pas été mentionnée.

M. le Maire signale qu'il n'est pas possible de donner un compte rendu *in-extenso*.

Il précise que le compte rendu qui est donné est extrêmement complet en ce qui concerne ce qui est utile. Pour ce qui est inutile, comme étant en dehors des questions soumises, il indique que ce n'est pas la peine d'en faire mention, de faire perdre son temps au personnel et de payer des heures supplémentaires.

Il déclare : « Nous avons une sténographe qui prend ce qu'elle peut et qui fait de son mieux »; il n'est pas possible à une personne, aussi qualifiée soit-elle, de prendre en totalité, pendant 4 ou 5 heures, les discussions du Conseil.

M. FINELLE demande que chaque groupe ait au moins une copie du compte rendu sténographique, ce qui lui permettrait d'avoir des renseignements plus complets et de se remettre dans l'ambiance.

M. le Maire dit que le travail qui consiste à reproduire à la machine ce qui a été pris en sténo, est considérable.

M. FINELLE réplique qu'il n'y a pas plus de travail pour faire trois copies de ce qui a été sténographié que pour en faire une et il insiste pour que chaque groupe ait une copie.

M. LE GUEN abonde dans les sens de M. FINELLE.

M. ROLLIN demande que, pour éviter toutes discussions, on revienne au compte rendu sommaire, tel qu'il était établi avant l'entrée en fonctions du Conseil municipal actuel. Il indique qu'il y a des années que les comptes rendus des différents Conseils municipaux de Saint-Cloud sont établis d'une façon sommaire. Il insiste pour que l'on s'en tienne à l'ancienne formule qui ne donne aucune interprétation, qui ne rapporte aucune parole et qui donne la décision de la discussion, soit l'approbation, soit le refus apporté.

M. BERGER fait remarquer qu'il y a très peu de personnes qui lisent en totalité le procès-verbal inséré au *Bulletin Municipal*. Il dit que les gens se contentent de lire le plus gros.

M. COLIN indique que celui ou celle que la question intéresse, a toujours la possibilité d'assister aux séances du Conseil qui sont publiques.

M. LE GUEN proteste contre la proposition ROLLIN et demande comme contre-proposition, la suppression radicale du *Bulletin Municipal* qui, dit-il, n'a plus raison d'être, ce qui fera des économies.

M. le Maire met aux voix, d'une part, la proposition FINELLE qui consiste à faire remettre un exemplaire du compte rendu sténographique à chaque groupe, d'autre part, la proposition ROLLIN qui consiste à n'établir qu'un compte rendu sommaire, ne faisant pas état de la discussion; enfin, la contre-proposition LE GUEN tendant à supprimer le *Bulletin Municipal*.

Le vote donne les résultats suivants :

Proposition FINELLE : 26 voix pour (le Maire s'est abstenu).

Proposition ROLLIN : 16 voix pour, 11 voix contre.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COBIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU.

Ont voté contre : MM. MONSEL, DUCROS, GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN, MONNIER, FINELLE, CADET, GUÉDON.

Proposition LE GUEN : 18 voix contre, 9 voix pour.

Ont voté contre : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU.

Ont voté pour : MM. GALATAUD, CADET, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DUCHESNE, GUÉDON, LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

..

Avant de passer aux questions portées à l'ordre du jour, M. ROLLIN fait part de l'inquiétude de la Municipalité en ce qui concerne l'état de santé de M. LAROUÉ, 1^{er} adjoint, et demande au Conseil de s'unir à la Municipalité pour exprimer à M. LAROUÉ les vœux très sincères formés pour le rétablissement de sa santé.

Le Conseil, à l'unanimité, exprime à M. LAROUÉ ses vœux de prompt rétablissement.

..

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1^o Décide, à l'unanimité :

a) D'accorder au personnel communal titulaire, en vue du reclassement de ce dernier, conformément aux dispositions d'un arrêté interministériel du 19 novembre 1948 et d'une circulaire d'application de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 7 janvier 1949, les indices et les traitements maxima fixés par ces arrêtés et circulaires;

b) D'adopter pour le personnel titulaire, les règles de recrutement imposées par MM. les Ministres de l'Intérieur et des Finances et de modifier, en conséquence, les dispositions statutaires visant le recrutement de ce personnel, cette condition étant nécessaire pour accorder les traitements et indices maxima. Il est entendu, toutefois, que les agents actuellement en fonctions pourront, quelles qu'aient été les règles applicables au moment de leur recrutement, bénéficier des indices réglementaires maxima;

c) De maintenir l'emploi de secrétaire général adjoint, qui n'est pas prévu dans les communes de moins de 20.000 habitants, jusqu'à ce que le titulaire de l'emploi fasse valoir ses droits à la retraite.

Sur ce point, MM. LE GUEN, FINELLE et MONNIER se sont abstenus;

d) De classer, dans des échelles appropriées à leurs fonctions, les boueux, les égoutiers, les ouvriers d'entretien, le chef cantonnier et les appariteurs;

e) D'accorder au personnel communal titulaire et auxiliaire, la majoration de l'indemnité de résidence prévue pour les fonctionnaires de l'Etat par le décret du 12 janvier 1949;

f) De faire bénéficier les auxiliaires communaux d'un régime de rémunération identique à celui qui a été fixé pour les auxiliaires de l'Etat par un décret du 12 janvier 1949;

2^o Décide, à l'unanimité, de relever les indemnités accordées aux sapeurs-pompiers communaux, conformément aux dispositions d'un arrêté interministériel du 18 novembre 1948. Décide, en outre, de majorer l'indemnité accordée au médecin-major des pompiers;

3^o Décide, à l'unanimité, de rembourser à plusieurs personnes qui ont fait la demande, des concessions de terrain acquises dans le cimetière communal, concessions qui ont dû être abandonnées pour différentes raisons;

4^o Décide, par 18 voix et 9 abstentions, d'approuver les virements de crédits proposés par la Municipalité, en vue d'un aménagement des dépenses au budget de 1948.

MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, CADET, GUÉDON, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, MONNIER et FINELLE se sont abstenus;

5^o Décide, par 18 voix contre 9, de réaménager la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire et de restituer, en fin de bail, l'immeuble situé 26, rue Dailly, à son propriétaire, en raison du mauvais état général de l'immeuble et en vue de réaliser des économies appréciables.

Le projet de réaménagement est le suivant :

a) Réinstaller à la Mairie, dans la salle actuelle des sociétés, la bibliothèque;

b) Installer le musée dans la salle actuelle du ravitaillement et dans le couloir qui donne accès à cette salle. Des tableaux seront placés dans le hall de la mairie;

c) Transférer dans la salle des fêtes, rue Hébert, en cours d'aménagement, le cinéma;

d) Faire fonctionner les cours du soir dans les locaux de l'école de garçons du Centre, comme cela se faisait avant la guerre;

e) Installer dans des locaux qui seront aménagés dans les garages de la rue des Ecoles et construits au-dessus de ces garages, des salles de jeux pour les jeunes et le bureau du directeur. Il est, en outre, prévu une salle pour les sociétés musicales, une salle pour les sapeurs-pompiers, trois grandes salles pour les sociétés locales, qui pourront être utilisées pour les expositions des artistes clodoaldiens.

La dépense d'aménagement et de construction des locaux, rue des Ecoles, s'élève à 6.500.000 francs. Elle sera couverte par un emprunt remboursable en 30 ans;

6^o Décide, à l'unanimité, la création d'un office public d'habitation à bon marché, en vue de résoudre, dans une certaine mesure et selon les possibilités financières de la ville, la crise du logement à Saint-Cloud. Décide, en outre, d'accorder à cet organisme, une dotation de 1 million, payable en cinq annuités de 200.000 francs chacune et de lui céder gratuitement le terrain communal de la rue Dailly, afin de réaliser un projet de construction de 40 logements et un marché couvert, étant entendu :

a) Que le marché couvert demeurera propriété commune;

b) Que la garantie de la ville, pour la réalisation de l'emprunt à contracter pour l'office d'H. B. M., en vue de l'exécution du projet de construction de la rue Dailly, ne sera donnée que si l'Etat accorde une subvention dans le cadre de la lutte contre le taudis, comme cela a été fait pour les communes de Meudon et de Chatou;

7^o Décide, par 18 voix et 9 abstentions, de donner un avis favorable à l'approbation du budget primitif de 1949 du Bureau de Bienfaisance, qui s'élève à 4.139.690 francs et dont les dépenses sont destinées au fonctionnement de la cantine d'entraide de la rue de l'Hospice ainsi qu'à l'attribution de secours en nature et en argent aux nécessiteux.

MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, GUÉDON, CADET, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE, se sont abstenus;

8^o Décide, par 18 voix contre 6 et 3 abstentions :

a) De voter le budget primitif de 1949 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 83.000.000 de francs contre 61.000.000 de francs en 1948;

b) D'approuver les voies et moyens destinés à équilibrer le budget.

Ces voies et moyens sont les suivants :

Economies :

a) Suppression d'emplois d'auxiliaires à la mairie, à la voirie, au garage municipal, à la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire et aux châteaux de Charbonnière;

b) Restitution de l'immeuble sis, 26, rue Dailly, à son propriétaire et réaménagement de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire;

c) Diminution de certains crédits. Des crédits qui auraient dû être augmentés de 30 % par suite de la hausse du coût de la vie ne l'ont été que de 15 %. Des crédits comme celui des fêtes et cérémonies n'ont pas été augmentés par rapport à 1948. Les crédits pour frais de représentation au maire et aux adjoints, qui auraient dû être, selon les chiffres, fixés par la loi du 29 septembre 1948, de 180.000 francs pour le maire et 243.000 francs pour l'ensemble des adjoints, n'ont été ouverts que pour 150.000 francs et 180.000 francs. Les subventions aux villes sinistrées, filleules de Saint-Cloud, n'ont pas été reconduites.

Création de ressources nouvelles :

a) Relèvement des droits de place sur les marchés;

b) Relèvement des tarifs des bains et des douches à l'établissement municipal dans la limite des chiffres fixés par arrêté préfectoral;

c) Relèvement des tarifs de l'ambulance municipale dans la limite des chiffres fixés par arrêtés préfectoral;

d) Relèvement des tarifs de concessions de terrain et de différents droits dans le cimetière;

e) Rétablissement des abonnements à la bibliothèque municipale sur la base de 75 francs par trimestre, étant entendu que les

abonnements demeureront gratuits pour les économiquement faibles et les nécessiteux;

f) Relèvement des droits de stationnement des véhicules arrêtés devant l'hippodrome;

g) Relèvement de 36 à 42 % du taux de la taxe des ordures ménagères, le plafond étant fixé à 75 %;

h) Création de 743 centimes additionnels nouveaux.

Il a, en outre, été fait application des dispositions du décret du 9 décembre 1948, portant réforme fiscale.

Aux termes de ce décret, la taxe sur la publicité est supprimée, de même que la taxe sur les établissements de nuit. La taxe locale sur les ventes à la consommation est également supprimée. La subvention de l'Etat accordée aux communes pour effort fiscal est définitivement supprimée. La taxe additionnelle aux droits de mutation, à titre onéreux, est ramenée de 2 à 1,50 %. Par contre, le taux de la taxe des ordures ménagères peut être portée de 50 à 75 % du revenu imposable. Il est en outre, créé, en remplacement de la taxe sur les ventes à la consommation, qui était à Saint-Cloud de 1,75 %, une nouvelle taxe locale dont le champ d'application est plus élargi, au taux de 1,50 %. Seulement, au lieu que les communes perçoivent la totalité du produit de la taxe encaissée sur leur territoire, elles n'en percevront que 60 %. Les 40 % restant seront répartis : 15 % au département, 25 % à un fonds national de péréquation.

Ce fonds national servira, en 1949, à compenser les pertes de recettes subies par certaines collectivités, à la suite des aménagements apportés au régime des impositions et des subvention. Dans les dépenses du budget de 1949 ont été prévus :

a) Un crédit pour acquisition d'une auto-pompe;

b) Un crédit pour aménagement d'un square dédié à la division Leclerc et à la Libération;

c) Un crédit pour la démolition des immeubles situés rue Royale qui menacent de s'effondrer;

d) Un crédit pour subvention à la Caisse des Ecoles publiques pour permettre d'accorder les gratuités et demi-gratuités dans les cantines scolaires et les fournitures scolaires dans les écoles publiques;

e) Un crédit pour subventionner le Bureau de Bienfaisance, afin de permettre à cette œuvre d'accorder gratuitement les fournitures scolaires aux enfants nécessiteux des écoles privées et de rembourser les frais de cantine aux enfants nécessiteux des dites écoles;

f) Des crédits pour accorder des subventions aux sociétés locales, œuvres charitables et sociétés sportives. Les subventions ont été augmentées de 25 % par rapport à 1948.

Il a été décidé de relever les indemnités accordées au médecin de l'état civil, à l'horloger chargé de l'entretien et du remontage des horloges municipales, au contrôleur des Contributions directes, au personnel de la Perception et de la Recette Municipale, aux anciens agents communaux non bénéficiaires d'une pension de retraite ainsi qu'aux titulaires de la Médaille d'honneur du travail.

Ont voté pour le budget et les voies et moyens :

MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU.

Ont voté contre : M. GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DUCHESNE, CADET, GUÉDON.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

La question relative à l'augmentation des creusements de fosses au cimetière — dont la disjonction avait été demandée par M. FINELLE comme n'entrant pas dans les « voies et moyens » à appliquer pour équilibrer le budget puisque ce n'est pas la ville qui encaisse les sommes versées par les familles mais l'entreprise qui est chargée de l'entretien du cimetière — a fait l'objet d'un vote séparé.

Par 18 voix contre 6 et 3 abstentions, il a été décidé de porter le tarif des creusements de fosses de 600 à 800 francs pour les adultes et de 300 à 400 francs pour les enfants, en raison des hausses de main-d'œuvre survenues en 1948.

Ont voté pour l'augmentation : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, CADET, GUÉDON, Mme NOSLEY.

..

Après l'examen des questions portées à l'ordre du jour, M. le Maire entretient le Conseil de la question de la Commission d'enquête, qui a été nommée le 7 novembre 1947, en vue d'examiner dans quelles conditions a été acquise la propriété de Charbonnière.

Il rappelle le désir exprimé par la Commission, dans sa séance du 25 septembre 1948, de voir désigner un président, étant donné que M. le Préfet n'a pas cru devoir en désigner un, estimant qu'il ne paraissait pas nécessaire d'ouvrir d'autres enquêtes, l'affaire ayant été soumise à la procédure administrative normale.

Il indique avoir pressenti M^e MUEL qui n'a pu accepter car c'est lui qui a été chargé d'établir l'acte de vente de la propriété de Charbonnière. Il signale que, sur les conseils de M^e MUEL, il s'est adressé à la Chambre des Notaires, qui a bien voulu

désigner M^e MEHRMANN, président honoraire de la Chambre Nationale des avoués et juge de paix suppléant au tribunal de Versailles, demeurant à Versailles.

M. COMEAU indique que le vœu de la commission était de faire désigner un président parmi les personnalités de Saint-Cloud.

Le maire déclare que quelqu'un d'étranger à la commune lui paraît devoir être plus indépendant. Il dit qu'il propose un président afin d'en finir avec cette affaire et précise qu'il s'abstindra au moment du vote.

Après une discussion entre MM. COMEAU et DEVÈZE, à l'effet de savoir s'il s'agissait bien d'une personnalité clodoaldienne qu'il fallait désigner, et après des précisions données par M. LE GUEN, qui indique qu'il est en dehors de cette histoire comme ne faisant partie ni d'un groupe ni de l'autre, le maire demande au Conseil de voter pour la désignation de M^e MEHRMANN.

Par 17 voix et 10 abstentions, il a été décidé de nommer M^e MEHRMANN.

Se sont abstenus : MM. CHAVETON, GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, CADET, GUÉDON, Mme NOSLEY, MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

AFFAIRES DIVERSES :

a) M. LE GUEN demande quelle suite a été donnée à ses interventions au cours de la séance précédente, concernant la réfection du trottoir, rue Gounod, le sens giratoire à observer par les véhicules circulant place G.-Clémenceau, la réfection des bandes blanches aux endroits réservés aux piétons, rue Dailly.

M. le Maire lui répond que ces questions ont été examinées avec le service des Ponts et Chaussées, puisqu'il s'agit de routes nationales, et qu'en ce qui concerne le trottoir de la rue Gounod, le nécessaire a été fait auprès du propriétaire, pour qu'il établisse des bateaux, conformément aux règlements de voirie.

Pour ce qui est du sens giratoire de la place G.-Clémenceau, la question ne pourra être résolue que lorsque la place aura été refaite.

Quant aux bandes blanches de la rue Dailly, le maire signale qu'elles ont été tracées à trois reprises différentes mais, qu'étant donné l'humidité du sol et la circulation intense, le travail n'a servi à rien. Le maire indique, qu'aussitôt la réfection de la place G.-Clémenceau et des voies d'accès, un passage clouté sera aménagé;

b) M. COMEAU présente un vœu au sujet de la modification de la loi sur les loyers.

Une discussion intervient à ce sujet et M. le Maire déclare ne pouvoir accepter ce vœu qui n'est pas d'intérêt purement local;

c) M. LE GUEN attire l'attention de la municipalité sur la situation des personnes qui ont dû évacuer leur logement, rue Royale et que l'on a installées dans la villa Le Mirador, après réquisition. Il signale qu'en dehors de la question de fixation du prix du loyer par la commission départementale, il y a une affaire de gaz et d'électricité qui n'est pas résolue; il demande à la Municipalité de s'en occuper.

M. le Maire indique que les demandes formulées par les intéressés, sur les conseils de la Municipalité, tendant à faire fixer le prix du loyer par la Commission départementale des réquisitions, ont été transmises à la Préfecture avec avis favorable.

En ce qui concerne la question du gaz et de l'électricité, M. ROLLIN dit qu'elle a été étudiée dans tous les sens car il n'est plus possible de continuer à faire supporter par la ville, c'est-à-dire par l'ensemble de tous les contribuables, la consommation du gaz et d'électricité des personnes installées au Mirador. Il indique qu'une lettre a été adressée à ces personnes pour leur demander de s'entendre entre elles pour répartir proportionnellement la consommation du gaz et d'électricité, en se basant sur ce qui était consommé lorsqu'elles étaient rue Royale.

M. le Maire précise que, dans cette affaire, la Municipalité a fait son devoir en faisant réquisitionner une villa pour reloger des personnes qui étaient installées dans des immeubles totalement insalubres, menaçant ruine et qui d'ailleurs se sont écroulés en partie; qu'elle a donné toutes facilités à ces personnes pour se réinstaller, que la ville a payé depuis bientôt deux ans les quittances de gaz et d'électricité et que cela ne peut durer, l'ensemble des contribuables ne pouvant plus longtemps payer ces frais.

Il dit que la mission de la municipalité est terminée; qu'il appartient maintenant aux intéressés de s'entendre entre eux; qu'ils ont eu tout le temps nécessaire pour s'arranger;

d) M. LE GUEN donne connaissance d'un extrait du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1949 du Comité local de Libération, concernant la remise à la disposition de la ville, par le Comité local de Libération, des locaux que ce dernier occupe rue du Docteur-Desfossez.

Cet extrait est le suivant :

« Extrait du procès-verbal de la séance du 31 janvier 1949 :

« Après avoir pris connaissance de la lettre de M. Maire, en date du 16 décembre, l'invitant à céder le local de la place « Sully, le 1^{er} janvier, le C. L. L., à l'unanimité, regrette que cette mise en demeure se fasse maintenant si pressante, alors que les choses traînent depuis mai 1948; à cette époque, en effet, le C. L. L. avait déjà accepté de libérer ce local au profit d'un service public utile aux Clodoaldiens et demandé, en échange, à la disposition d'une petite pièce dans la maison de la Culture

« Populaire, pièce qu'il aurait partagée avec quelques sociétés locales.

« Le C. L. L. regrette aussi que la municipalité n'ait pas cru « devoir satisfaire cette modeste requête et il voit dans ce refus « la confirmation d'une hostilité, constamment manifestée par la « majorité des conseils municipaux de Saint-Cloud, depuis juillet « 1945, à l'égard de l'esprit de la libération.

« Le C. L. L. décide d'utiliser la salle des sociétés qui lui est « proposée par M. le Maire lorsque les circonstances l'exigeront, « bien que cette salle, déjà insuffisante pour les groupements « locaux, ne réponde nullement à ce qu'il demande.

« Enfin, le C. L. L., qui laisse disponible dans son local le « mobilier dont il dispose, tient à ce que ce mobilier soit remis « à la Caisse et à l'Amicale des Ecoles Publiques qui pourront « l'utiliser au mieux de leurs intérêts. »

M. le Maire demande à M. LE GUEN de lui remettre le plus tôt possible les clés des locaux en question, qui doivent être affectés à l'administration des Contributions indirectes;

9° Puis, se réunissant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

La séance est levée le 1^{er} février 1949, à 1 h. 45.
Saint-Cloud, le 7 février 1949.

Le Secrétaire de séance,
Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :
Le Maire,
F. CHAVETON.

Avis et Communiqués

SOCIÉTÉ BOULISTE « LES BOUL'DOGS »

Compte rendu sportif - Année 1948

La société a participé à 20 concours intersociétés.

Cadets : Catros, Bernard, Godeguin, Rousseau.

Champions de 11 départements après barrage.

Qualifiés pour les 16^{es} de finale au Championnat de France à Roanne, sont parvenus aux demi-finales (2^e prix de tenue).

Adultes : Gagnant coupe : Duceur-Joly-Durand, à Saint-Cloud.

Gagnant challenge « Baron », offert par la ville de Sèvres.

Gagnant challenge « Garin », de A. C. B. B.

Finaliste challenge du Conseil Municipal de Versailles.

Plusieurs fois demi-finaliste et aux places d'honneur.

Notre société fait appel à tous les amateurs de boules Cloodoaldiens qui seront aimablement reçus par tous nos membres.

Inscription et demande de licence au siège, 1, avenue Bernard-Palissy.

Invitation cordiale est faite à tous pour notre prochain concours, le 27 mars 1949.

AMICALE DES ANCIENS DE SAINT-CLOUD

Une amicale des « Anciens de Saint-Cloud » a été constituée, il y a déjà quelques mois, du désir éprouvé par plusieurs anciens habitants de notre ville de se retrouver et de maintenir ou rétablir entre eux des liens d'amitié contractés souvent sur les bancs de l'école.

Sans aucune préoccupation d'ordre politique ou confessionnelle, l'association des « Anciens de Saint-Cloud » est purement et exclusivement « amicale ». Elle ne demande aucune adhésion écrite ni cotisation.

Ses membres se rencontrent le premier samedi de chaque mois, entre 17 et 19 heures, au café Lizé, 28, rue d'Orléans.

Tous les anciens habitants de Saint-Cloud, tous ceux qui, bien que n'habitent plus Saint-Cloud, y ont vécu leurs années de jeunesse et d'adolescence, sont cordialement invités à venir se joindre aux membres actuels qui seront heureux de les accueillir.

L'essor de l'Aéro-Club

Notre Aéro-Club a atteint le but qu'il s'était fixé. Par son activité et les résultats obtenus, il s'est classé 73^e sur les 419 clubs de France et d'outre-mer, groupés au sein de la Fédération Nationale Aéronautique. Si nous faisons abstraction du vol à moteur, où son activité se trouve très limitée par le retard apporté à la livraison de l'avion-école qui lui a été dévolu, nous pouvons en conclure que son dynamisme lui confie une place de tout premier plan.

Au cours de l'année 1948 :

14 élèves ont obtenu le brevet élémentaire des Sports Aériens, dont 3 avec mention T. B.

5 élèves ont obtenu le brevet B du vol à voile.

1 élève a obtenu le brevet C du vol à voile.

38 modèles réduits ont été construits dont 1 radio guidé, qui a remporté le prix offert par la Télévision Française, lors du concours miniwatt au meilleur modèle présenté (terrain de Brétigny).

15 élèves-pilotes ont suivi régulièrement l'entraînement au vol à voile et ont effectué 57 heures de vol en 619 lancers. 58 baptêmes de l'air ont été donnés sur le terrain de Persan-Beaumont.

Grâce à leur activité au club, de nombreux jeunes gens ont pu être affectés à l'Armée de l'Air.

L'année 1949 autorise tous les espoirs et nous sommes persuadés qu'un palmarès encore plus éloquent viendra récompenser l'effort fourni par tous les membres du club.

Nous rappelons que les mardis et jeudis, de 20 h. 30 à 22 heures, des cours d'aéronautique sont donnés gratuitement aux jeunes gens et jeunes filles désirant obtenir le brevet élémentaire des Sports Aériens (14 ans minimum).

Ces cours, enseignés par des instituteurs bénévoles, se tiennent au siège de l'Aéro-Club, 42, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud et traitent des sujets suivants :

Aérodynamique - Cellules et moteurs - Mécanique - Météorologie - Navigation aérienne - Physique - Technologie.

De plus, l'Aéro-Club de Saint-Cloud a été désigné comme centre local de Préparation Militaire Spécialité Air par le Ministère de la Défense Nationale pour la spécialité « mécanicien d'Équipement ». Les cours, menés conjointement avec les précédents, offrent les avantages suivants aux élèves ayant obtenu des certificats et mentions en fin d'année :

Les titulaires d'une mention « Très Bien » ou d'une moyenne supérieure ou égale à 17, bénéficient de la nomination directe au grade de caporal-chef après le 4^e mois de service, sous réserve d'avoir été classés à l'issue du peloton, étant entendu que les candidats ayant obtenu cette mention « Très Bien » ou une moyenne supérieure à 16 sont déjà admis à choisir leur formation dans la limite d'utilisation de leur spécialité.

Enfin, tous ceux ayant obtenu la mention « Très Bien » ou une moyenne supérieure à 15 au certificat de Spécialité Air, bénéficient de l'admission directe aux pelotons d'élèves gradés. Des permissions exceptionnelles sont en outre prévues pour les titulaires d'un certificat d'aptitude (5 jours) ou d'un certificat de préparation (3 jours).

Les jeunes gens de la classe 1950, directement intéressés par ces avantages, sont invités à fréquenter ces différents cours. L'incorporation dans l'Armée de l'Air leur étant assurée par les diplômes obtenus. Dès leur inscription, ils pourront, en outre, pratiquer, s'ils le désirent, les différents sports aériens : vol à voile, vol à moteur, aéromodélisme. Entourés et conseillés par leurs camarades de tous âges, ils seront vite conquis par l'ambiance qui préside aux réunions. L'entraînement au vol à voile va bientôt commencer et une trentaine d'élèves se sont déjà fait inscrire (minimum 16 ans).

Les personnes titulaires d'un brevet de pilote sont également cordialement invitées à venir s'inscrire à l'Aéro-Club. Elles pourront s'entraîner dès maintenant, sur un avion-école, loué à un club ami, rattaché comme le nôtre au Centre Inter-Club de Persan-Beaumont où le terrain se prête à tous les ébats aériens. Un car spécial appartenant au centre assure les déplacements depuis Paris (aller et retour) pour une somme relativement modique. Sur le terrain, cantine et bar sont à la disposition des adhérents.

En attendant la livraison de l'avion qui nous est affecté, les membres de l'Aéro-Club ont entrepris, sous la conduite de techniciens compétents, la construction d'un autre avion-école éprouvé, le RA 14, petit avion biplace, pouvant être équipé d'un moteur de 65 C.V.

Les Cloodoaldiens ont pu visiter, les 11 et 12 décembre, à la Maison de l'Éducation Populaire, l'exposition publique de modèles réduits, mise sur pied par l'Aéro-Club, exposition agréementée de projections de films documentaires.

Toutes les activités trouvent leur place au sein de l'Aéro-Club. Vous pouvez occuper vos loisirs, intellectuellement ou sportivement, selon vos désirs, et ceci dans une atmosphère toute de sympathique camaraderie et de bonne humeur. Venez nombreux et nombreuses grossir les rangs de nos adhérents.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire de l'Aéro-Club de Saint-Cloud et de la Société L. M. T., 38, rue de Sèvres, à Boulogne-Billancourt.

Ou au siège social de l'Aéro-Club, 42, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud.

COMMUNIQUÉ

M. René MONNIER, directeur d'industrie, 1, rue Dailly, à Saint-Cloud, nous prie de faire connaître qu'il n'a rien de commun avec un homonyme impliqué dans l'affaire de gangster d'Issy-les-Moulineaux et que l'enquête policière faite à son sujet, au moment de l'équipée nocturne des bandits, n'était qu'une vérification d'identité due à la similitude des noms.

ÉTAT CIVIL
du 1^{er} Janvier 1949 au 25 Février 1949

NAISSANCES

Christan, Claude, Marcel Paveau - Geneviève, Marie, Juliette Chartier - Bernadette, Anne, Renée Chaffiot - Renaud, Edouard, René, Marcel Delépine - Isabelle, Blandine, Marie, Hélène Vitrac - Marie, Christine, Raymonde Dubois - Henri, Jean Beaudoin - Jean, Philippe, Robert Boy-Joly - Jean, François, Marie, Félix Boucly - Marie, Rose, Gabrielle, Françoise, Micheline Colleaux - Nelly, Raymond Millot - Manuele, Alix, Eva Placet - Gérard, Abel, Jean Ropertz - Mauricette, Roselyne Dubray - François, Didier, Louis, Marcel Vincent - Didier, Pierre Coulombel - Gérard, Henri Vacheron - Daniel, Marcel, Jean Gorse - Nicole Sacre - Odile, Raymond, Andrée Van Clemputte - Alain, Edouard Fischer - Gisèle, Albertine Cottier - Gaëtane, Myriam Derville - Françoise, Rose, Elisabeth Bisson - Marie, Laure, Madeleine Suet - Philippe, Marc Salengro - Jean, Marie Beaudalet - Pierre, René, Lucien Bondil - Jean, François, Denis Thomas - Yves Jan - Alain, André Yves, Marie Ruhaud - Jacques, Georges, Louis Thellier - Anne, Marie, Jacqueline Leroy - Francis, Georges Guillaume.

MARIAGES

Henri Lamalle et Suzanne, Yvette Arnould - Pierre Laure et Jacqueline, Marie, Thérèse Gaillard - Charles, Joseph Brulin et Raymonde, Germaine Vontron - Claude, André David et Raymonde, Paulette Arnould - Gustave, Arthur Pincebourde et Marcelle Dubedout - René, Auguste Alliaud et Odette, Louise Perruchot - Bernard, Henri Delaunay et Françoise Trode - Jean, Pierre Furiga et Anne, Marie Groslevin - Maurice, André Chandelier et Marie, Maximilienne Lecat - Jean, François Persico et Antoinette Boutarel - François Delsaut et Gabrielle, Rose Fortin - Michel, Marie Demandre et Claudine, Elisabeth Bognand - Roger, Louis Riotte et Denise, Simone Dubar - Joseph, Marie Le Bricquer et Marie, Suzanne Le Moel.

DECES

Lucien Scherrer, 68 ans - Jean Lempereur, 74 ans - Raymond-Auguste-Marie Charuel, 62 ans - Emilia-Augustine Chardin, veuve Lemerveilleux, 74 ans - François-Pierre-Jean Fournié, 66 ans -

Julie-Marie Dubois, femme Havas, 60 ans - Philippe, Jean Cledat, 14 jours - William-Marie de Bazelaire de Lesseux, 82 ans - Jules, Gabriel Thibault, 83 ans - Lucie-Germaine Rochoux, 66 ans - Marthe-Marie-Augustine-Charlotte Lucq, 84 ans - Jenny-Aline Pernin, veuve Gerbaud, 79 ans - Georgette-Louise Chetou, veuve Pernet, 73 ans - Marthe Sarah Rotschild, femme Wolf, 59 ans - Emile-Georges-François Battlou, 41 ans - Maria-Henriette Hritz, veuve Buttifant, 79 ans - Charlotte-Angèle Mousset, veuve Lechat, 64 ans - Léopoldine-Henriette-Marine Henneguier, 82 ans - Meguerditch Manouchakian, 82 ans - Elisabeth Brion, 81 ans - Aurélie-Léontine Havet, veuve Garcia, 71 ans - Léonie-Berthe Sartory, veuve Maurice, 81 ans - Maurice-Jules-Emile Fatout, 83 ans - Henriette, Aimée Masquérel, veuve Levasseur, 83 ans - Joséphine-Louise Sevin, veuve Bourguignon, 71 ans - Arthur Weinachter, 76 ans - Berthe-Camille Poulet, veuve Ginoux, 83 ans - Camille-François Jante, 40 ans - Gérard-Abel-Jean Ropertz, 2 jours - Louis-Maurice Legros, 86 ans - Jeanne-Adélaïde Burq, veuve Chapelier, 88 ans - Pierre-Eugène Quenot, 89 ans - Lucie Dekoninck, femme Desmidt, 37 ans - Rose-Pauline Simone, femme Dury, 39 ans - Edouard-William-Maurice Guignard, 62 ans - Jeanne-Louise Deligny, veuve David, 69 ans - Marie-Anaïs Labaume, veuve Soubrier, 68 ans - Marc Cap, 64 ans - Thérèse Arrighi, femme Chiarelli, 72 ans - Pierre Bugeon, 60 ans - Cyrille-Charles-Lucien Vanlede, 49 ans - Joséphine-Françoise Cormier, 83 ans - Marie-Armandine Fournier, veuve Farcy, 79 ans - Charles-Philippe Gouin, 84 ans - Henri-Léon-André Laroue, 69 ans - Philippe-Marc Salengro, 1 jour - Eugène-Victor Front, 78 ans - Ernestine Cadart, femme Monmirel, 46 ans - Rodolphe Kauffmann, 70 ans - Maria-Emma Schroffeneger, veuve Davous, 72 ans - Georges-François Nouleaux, 53 ans - Francis-Adolphe-André Pagny, 75 ans - René-Charles-Gaston Gotrot, 71 ans - Léonie-Amélie Haumant, 69 ans - Marguerite Poussin, femme Poncelet, 63 ans - Auguste-Ferdinand Maubouche, 78 ans - Emile Hage, 69 ans - Frédéric-Gustave Leroux, 78 ans - Jean-Roger Regeau, 55 ans.

Statistique de l'Etat Civil - Année 1948

Naissances	990
(Dont 260 de Saint-Cloud)	
Mariages	158
Décès	202

Année 1949

SERVICE DE GARDES DES PHARMACIENS

NOMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOB.	NOV.	DÉC.
BARBERON	1 et 2	27		24		19		14 et 15		9		4
ESCURÉ	9		6		1	26	14	21		16		11
HANNETEL	16		13		8		3	28		23		18
JOLIVET	23		20		15		10		4	30	1	25
MORINEAUX	30		27		22		17		11		6	
PERROTIN		6		3		5 et 6	24		18		13	
RICQUIER		13		10	26 et 29		31		25		20	
THOMAS		20		17 et 18		12		7		2	27	

SERVICE DE GARDES DES DOCTEURS

NOMS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOB.	NOV.	DÉC.
COLLET	1 et 2	27		24		19		7		2	13	
DERVILLE	9		6		1	26		14		9	20	
CODART	16		13		8		3	21		16	27	
HAAS	23		20		15		10	28		23		4
ISSERLIS	30		27		22		14		4	30		11
LOUVET		6		3	29		17		11		1	18
MAY-FOUGEROUSE		13		10		5	24		18		6	25
NICOLI		20		17		12	31		25		11	

NOTA. — M. le D^r ROLLIN fait savoir que spécialisé dans les maladies pulmonaires, il ne peut plus assurer la garde du dimanche.